

Le Reporter

n°1008

DU 30 SEPTEMBRE 2020

www.lereporter.ma



Maroc-Mdiq

Quand les changements climatiques chassent la sardine

Dossier

**Quelles élections
Quels électeurs
en 2021 ?**

Loi de Finances 2021
Mohamed Benchaâboun
tente de convaincre...

AtlantaSanad Assurance
Un nouveau champion
est né !

مع **CHRONO**

إربح كبير فووقت قطيرا!



إلى غاية
500
مليون
كل
دقائق 5

MDJS
نرمو الرضاة

إلعب
بمسؤولية

18

حمل التطبيق على

mdjsjeux.ma/apps

CHRONO

Laâyoune

L'instance séparatiste d'Aminatou Haidar dans le viseur de la justice



Le soi-disant «Collectif des défenseurs des droits de l'Homme au Sahara», plus connu sous le sigle «CODESA» que présidait la séparatiste Amina Haidar, avait été dissous le 2 septembre 2020. La dissolution du «CODESA» a fait suite aux luttes intestines pour le pouvoir en son sein. Pour Aminatou Haidar, ledit Collectif était une vraie poule aux œufs d'or, dans la mesure où il vivait grâce au soutien financier que lui apportait le régime algérien. Il n'était pas question que d'autres lui volent la vedette. Haidar a cherché un nouveau filon. C'est ainsi qu'elle a réuni, le 20 septembre 2020, un groupe d'acolytes séparatistes pour lancer ce qu'elle a appelé, dans une

intention manifeste de provoquer: «Instance sahraouie contre l'occupation marocaine». Neuf jours après la création de cette structure séparatiste, les autorités marocaines ont réagi fermement. Le Procureur général du Roi près la Cour d'appel de Laâyoune a ainsi annoncé, mardi 29 septembre 2020, l'ouverture d'une enquête judiciaire suite aux informations véhiculées sur la tenue du soi-disant congrès constitutif de «l'instance sahraouie contre l'occupation marocaine». Et de préciser que «cette enquête judiciaire intervient eu égard à ce que cet acte représente en matière d'atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume et comporte des incitations claires à commettre des actes contraire au Code pénal». Cette enquête «permettra de prendre les mesures juridiques adéquates pour préserver l'ordre public et donnera lieu à la sanction juridique pour atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume, avec effet de dissuasion à la fois publique et privée garantissant la préservation des constantes nationales», a-t-on ajouté de même source. ■

Koweït

L'émir est mort, vive l'émir!



■ L'émir du Koweït, Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah est décédé le 29 septembre 2020 à l'âge de 91 ans, a annoncé le palais royal de l'Émirat.

Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, qui dirigeait le Koweït depuis 2006, avait effectué un séjour médical aux États-Unis. Son frère, Cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Sabah, 83 ans, a été désigné nouvel émir du Koweït. Ce dernier a prêté serment au Parlement koweïtien, mercredi 30 septembre 2020, alors que le pays a entamé une période de deuil national de 40 jours. Le nouvel émir du Koweït était ministre de la Défense en 1990. Il a ensuite été nommé ministre des Affaires sociales et du Travail, avant de prendre la présidence de la Garde nationale en 1994. Cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Sabah est revenu au gouvernement comme ministre de l'Intérieur en 2003. La même année, il a été nommé vice-Premier ministre chargé de la lutte contre le terrorisme. Il a ensuite été élevé au rang de prince héritier en 2006, après un consensus de la famille royale koweïtienne. ■

Mali

Sur instructions de SM le Roi, Nasser Bourita en visite à Bamako



Sur instructions de SM Roi Mohammed VI, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a effectué une visite à Bamako. Durant cette visite, Bourita a été reçu en audience par le président de transition de la République du Mali, Bah N'Daw. Bourita s'est également entretenu, mardi 29 septembre 2020 avec le Vice-président de transition, le Colonel Assimi Goïta, ainsi qu'avec le Premier ministre de transition, Moctar Ouane. Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a eu, par ailleurs, des entretiens avec des dignitaires maliens, notamment Bouyé Haïdara et l'imam Mahmoud Dicko. L'ensemble des interlocuteurs maliens, et à leur tête le président de transition de la République du Mali, Bah N'daw, ont tenu à exprimer leurs sincères remerciements au Souverain pour la sollicitude permanente dont il a toujours entouré la République du Mali et son peuple. ■

Droit d'accès à l'information

Rendez-vous le 28 octobre 2020

La CDAI (Commission du Droit d'Accès à l'Information), dont la mission, depuis son installation et l'entrée en vigueur de la loi 31-13, est d'accompagner et d'évaluer le bon exercice du droit d'accès à l'information au Maroc, a commémoré, le 28 septembre dernier, aux côtés des institutions et organismes concernés, la journée mondiale du droit d'accès à l'information. Un devoir. D'autant que le Maroc peut s'enorgueillir d'avoir fait partie des trois États qui avaient proposé, dans le cadre du Bureau exécutif de l'UNESCO du 19 octobre 2015, une recommandation consacrant le 28 septembre comme journée internationale de célébration du droit d'accès à l'information. Dans ce cadre, la CDAI, l'Institut Supérieur de



l'Information et de la Communication de Rabat (ISIC), participant effectif et hôte de l'activité et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration -Département de la Réforme de l'Administration- organisent, avec tous les partenaires, une rencontre, le mercredi 28 octobre 2020, autour du thème: «Pratiques et conformités avec la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information: Quel apport des médias nationaux ?». Le programme de cette manifestation sera diffusé ultérieurement. ■

Nabila Mounib

Le conseil d'une Coronasceptique

Pour Nabila Mounib, Secrétaire générale du Parti socialiste Unifié (PSU), le virus de la grippe tue et cause mille maux à l'humanité. Il serait même, selon elle, encore plus dangereux que le Coronavirus, du fait qu'il a, à son actif, près de 650 mille décès par an. La contamination de la rougeole, a ajouté Nabila Mounib,



est dix fois plus forte que celle de Covid-19.

Les Marocains, a conclu la Secrétaire générale du PSU, réputée pour ne pas avoir la langue dans la poche, doivent s'armer d'esprit critique et ne pas croire tout ce qui émane des télévisions, sachant que la Télévision n'est pas l'unique source d'informations. ■

Alerte Covid

Le risque des 100 décès par jour

Arriver à 100 décès par jour au Maroc ? C'est un chiffre qui fait terriblement peur. Et pourtant, il est, ces derniers temps, donné pour possible par nombre de médecins, de chercheurs et d'experts en épidémiologie qui craignent le pire pour le Maroc et recommandent, pour l'éviter, de sérieux tours de vis sanitaires, afin de faire face à la progression galopante du Covid 19. Sachant surtout que la saison d'automne se caractérise par la hausse des cas de contaminations avérées et de propagation du virus.

Les experts marocains et chercheurs ne cachent pas que les batteries de mesures restrictives ne semblent ni persuader, ni convaincre, ceux des citoyens qui trouvent plaisir à défier la menace de propagation de la pandémie dévastatrice. Le non-port du masque dans nos rues et quartiers est malheureusement monnaie courante, également dans les cafés et restaurants.

Quand on demande à certains des propriétaires ou employés de ces lieux publics leur réaction par rapport à ce refus des citoyens d'obtempérer, ils vous répondent que les clients à qui ils demandent le pourquoi de ce refus piquent une colère et menacent d'aller s'attabler dans un autre établissement ■

M. Nafaa

PAM

Contestation à partir du Souss-Massa

Chauffé au Parti Authenticité et Modernité (PAM). Un mouvement «réparateur» est venu attiser le feu. Approuvé par l'ex-président du groupe parlementaire, Mohamed Abouddrar, il pointe la gestion du Parti par le Secrétaire général, Abdellatif Wahbi.

Le mouvement a été lancé à partir de la région du Souss-Massa et a publié un communiqué fracassant qu'Abouddrar confirme soutenir même s'il souligne n'avoir pas été l'un de ses auteurs. Le document en question déplore la situation au sein du PAM et sa gestion par Abdellatif Wahbi et ce, depuis la tenue du 4ème Congrès National. Il dénonce également le fait que le groupe de l'avenir



se soit accaparé de toutes les instances du Parti de façon, souligne le communiqué, non démocratique et unilatérale, loin de toutes les lois organiques du Parti. Le PAM désapprouve cette action qu'il qualifie de «tempête dans un verre d'eau» ■

PCR

Tous les laboratoires privés autorisés à effectuer des tests Covid-19

Selon une circulaire du ministère de la Santé, tous les laboratoires de biologie médicale peuvent désormais effectuer le dépistage moléculaire par qRT-PCR du nouveau Coronavirus (Covid-19) avec ou sans tests sérologiques à conditions de satisfaire les exigences du cahier des charges mis en place à cet effet par le ministère de la Santé.

Les laboratoires de biologie médicale désirant intégrer le réseau des laboratoires Covid peuvent télécharger la dernière version du cahier des charges sur www.inh.ma et formuler une demande accompagnée du dudit cahier des charges dûment daté, signé et cacheté portant la

mention «lu et approuvé» contre le récépissé délivré par la direction régionale de la santé dont ils dépendent, a souligné la même source, notant que cette dernière communiquera et tiendra informés le poste de commandement concerné et l'Institut National d'Hygiène (INH) au fur et à mesure, la liste des laboratoires qui ont intégré ledit réseau.

Les laboratoires autorisés sont, ainsi, appelés à déclarer tous les résultats aux directions et délégations de santé dans les 24 heures qui suivent les prélèvements sur la plateforme informatique du ministère de la santé.

En outre, le ministère rappelle que conformé-



ment aux termes des circulaires no 39/INH/2020 du 20 mai 2020, no 44 du 4 juin 2020 et no 72 du 12 septembre 2020, les activités de ces laboratoires privés seront sujettes à des contrôles inopinés coordonnés par l'INH, en collaboration avec des équipes régionales de santé. ■

Coronavirus

413 élèves ont été contaminés par la Covid-19 au Maroc



Le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Porte-parole du gouvernement, Said Amzazi, vient d'annoncer que 118 établissements accueillant environ 61.000 élèves ont été fermés à cause du coronavirus. Ces cas concernent 413 élèves, 807 enseignants, 129 cadres administratifs et 79 fonctionnaires.

En effet, Amzazi a présenté jeudi 24 septembre devant le Conseil de gouvernement un exposé

sur le déroulement de la rentrée scolaire 2020-2021 et l'avancement du chantier de mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

Afin de mettre en œuvre les décisions prises par le gouvernement concernant le strict respect des mesures préventives instaurées face à l'épidémie de Covid-19 dans certaines préfectures, régions et quartiers, le concept d'enseignement à distance a été adopté au niveau de 2.265 établissements scolaires qui comprennent plus de 972.000 élèves.

Toutefois, 118 établissements accueillant environ 61.000 élèves ont été fermés, en raison de la découverte de cas positifs. Ces cas concernent 413 élèves, 807 enseignants, 129 cadres administratifs et 79 fonctionnaires ■

Zineb Alaoui

Aïta Al Jabalia

La chanteuse Chama Zaz tire sa révérence

La diva de la Aïta Al Jabalia, Chama Zaz, est décédée à l'âge de 70 ans, des suites d'une longue maladie. L'artiste qui a rendu l'âme, lundi 28 septembre 2020 à l'hôpital provincial de Taounate, était l'un des symboles de cet art populaire des montagnes du nord. Surnommée «la dame de l'art d'Aayoua», la défunte a côtoyé dans la majeure partie de sa carrière le maître incontesté de la Aïta Al Jabalia, Mohamed Laarousi. SM le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances à la famille de la défunte. Le Souverain a exprimé aux membres de la famille de Chama Zaz et, à travers eux, à l'ensemble de ses proches, ses fans, ses admirateurs et sa grande famille artistique,



sa sincère compassion pour «la perte de l'une des pionnières de la Aïta Al Jabalia au Maroc, ayant contribué à travers son interprétation artistique distinguée à la préservation et l'enrichissement de cet héritage musical marocain authentique» ■

B. El Khadir

Camp Zaatari

L'hôpital marocain de campagne termine sa mission en Jordanie

Le premier Hôpital médico-chirurgical de Campagne déployé en Jordanie, au camp Zaatari dans le gouvernorat d'Al-Mafrik, par le Maroc

a achevé sa mission humanitaire au profit des réfugiés syriens, après huit ans de louables services. Opérationnel depuis le mois d'août 2012 dans le cadre de l'assistance humanitaire consentie par le Maroc, sur instructions de SM le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales (FAR) au profit des réfugiés syriens, cet hôpital de campagne renforcé comprenait plusieurs modules avec une capacité minimale de 60 lits et un staff de 125 cadres médicaux, dont 27 médecins militaires d'une vingtaine de spécialités médicales. Tout au long de son déploiement, le 1er HMCC a assuré 1.044.459 consultations médicales au profit des réfugiés syriens, dont 284.711 hommes, 346.606 femmes et 413.142 enfants. 1.591.780 prestations ont été fournies au profit de 444.102 hommes, 557.721 femmes et 589.957 enfants. ■



Ministère de la Santé

Bientôt une vaccination massive contre la grippe

Maux de tête, fièvre, toux, nez qui coule... Des symptômes qui sont connus comme étant ceux de Coronavirus. Mais, ils peuvent également être la manifestation d'une grippe sans gravité. L'un des problèmes qui va se poser cet hiver, c'est que nous serons en pleine épidémie grippale. Les services hospitaliers risquent une saturation et une aggravation des cas avec le coronavirus. Pour éviter un tel scénario, le ministère de la Santé prévoit de lancer une vaccination massive contre la grippe. Le ministre Khalid Ait Taleb a déclaré que la mesure est sur la bonne voie. «Cette année, nous allons le faire en masse», a-t-il précisé, ce mercredi 29 septembre sur les ondes de la Radio 2M, sans donner plus de détails sur le nombre de personnes concernées par cette vaccination. ■

ONU

Le Maroc réaffirme son engagement pour une solution définitive au dossier du Sahara

Le Maroc a réaffirmé son engagement en faveur d'une solution définitive au différend régional autour du Sahara marocain, dans le cadre de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, à l'occasion du segment de haut niveau de la 75ème session de l'Assemblée générale des Nations-Unies.



Genève en décembre 2018 et mars 2019, marquées par la participation pour la première fois de l'ensemble des parties.

Saadeddine El Othmani a estimé qu'il est particulièrement encourageant que le Conseil de sécurité ait consacré le processus des tables rondes comme voie unique vers une solution politique réaliste, pragmatique, durable et de compromis à ce différend régional.

Et d'ajouter que le Maroc réitère sa profonde préoccupation quant à la situation humanitaire déplorable des populations des camps de Tindouf, dont la gestion a été délaissée par le pays hôte à un groupe séparatiste armé, en violation flagrante de ses engagements internationaux en vertu de la convention sur la situation des réfugiés de 1951 et les autres conventions internationales relatives aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire. Le contexte de la pandémie de Covid-19, a poursuivi le Chef de gouvernement, ne fait qu'accentuer les préoccupations sur le sort de cette population séquestrée dans des camps gérés par un groupe armé ne disposant d'aucune légitimité au vu du droit international.

Il est grand temps que la communauté internationale prenne une mesure décisive pour pousser le pays hôte à permettre au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés de procéder au recensement et à l'enregistrement de la population des camps de Tindouf, conformément au droit international humanitaire des réfugiés et aux appels incessants du Conseil de sécurité dans l'ensemble de ses résolutions depuis 2011, a insisté El Othmani. Un tel recensement est devenu plus que jamais nécessaire pour mettre fin au détournement en cours depuis plus de 40 ans de l'aide humanitaire destinée à la population séquestrée dans les camps de Tindouf, a-t-il conclu ■

« **L**e Royaume du Maroc est constamment attaché aux principes consacrés dans la Charte des Nations-Unies, relatifs au principe de résolution pacifique des différends et de respect de la souveraineté nationale des Etats et de leur intégrité territoriale. Partant de là, le Maroc reste engagé à aboutir à une solution définitive au différend régional autour du Sahara marocain, dans le cadre de son intégrité territoriale et de sa souveraineté nationale », a souligné le Chef de gouvernement, Saadeddine El Othmani, dans un discours préenregistré diffusé samedi 26 septembre 2020 à la salle de l'Assemblée générale devant les représentants des Etats membres de l'ONU à New York.

La position du Maroc ne souffre d'aucune ambiguïté, en ce sens que toute solution politique définitive à ce différend ne peut aboutir

que dans le cadre de quatre paramètres fondamentaux, a affirmé le Chef de gouvernement.

Il s'agit de la souveraineté totale du Maroc sur son Sahara et l'initiative d'autonomie comme unique solution à ce différend artificiel; la participation entière de toutes les parties dans la recherche d'une solution définitive; le respect total des principes et paramètres consacrés par le Conseil de sécurité dans toutes ses résolutions depuis 2007 selon lesquelles la solution ne peut être que politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis; et le rejet de tous plans dépassés, que le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité ont jugé depuis une vingtaine d'année comme caducs et inapplicables, visant à dérouter l'actuel processus politique des paramètres fixés par le Conseil de sécurité.

Et de relever, à cet égard, que le processus politique, sous les auspices exclusifs des Nations-Unies, a été marqué par un nouvel élan avec la tenue des deux tables rondes de

Nasser Bourita et Antonio Guterres s'entretiennent par visioconférence

En marge de la 75^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita s'est entretenu par visioconférence, avec le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), António Guterres.



Acette occasion, Nasser Bourita a transmis au Secrétaire Général des Nations-Unies, les salutations et l'estime de SM le Roi Mohammed VI ainsi que l'appui du Souverain à son action et son leadership à la tête de l'ONU, particulièrement durant les circonstances exceptionnelles de la pandémie due au nouveau Coronavirus (Covid-19). De son côté, António Guterres a exprimé sa gratitude et son appréciation au Souverain, pour son appui constant à l'action des Nations-Unies dans différents domaines,

notamment le développement durable, les droits de l'Homme, les changements climatiques, le maintien de la paix et la stabilité dans le monde, et la sécurité en Afrique.

Au cours de cet entretien qui s'est déroulé à distance, le 25 septembre 2020, Nasser Bourita a rendu un vibrant hommage à l'action et aux initiatives du Secrétaire Général des Nations-Unies, dans le cadre de la réponse collective à la pandémie de la Covid-19.

L'entretien a permis, en outre, de faire le point sur la coopération fructueuse et multidimensionnelle entre le Maroc et l'ONU, notamment dans les opérations de maintien de la paix, les

questions du développement durable, d'environnement et de lutte contre le terrorisme, ainsi que sur d'autres questions globales et transversales.

La discussion entre Bourita et Guterres a également porté sur les derniers développements concernant la question du Sahara marocain. Enfin, L'entretien entre les deux hauts responsables a été l'occasion d'échanger sur les questions régionales d'intérêt commun, notamment la Libye, le Sahel et l'ensemble du continent africain■

Mohcine Lourhzal



Entre Omar balafrej et Nabila Mounib, rien ne va plus.

Parti Socialiste Unifié

Omar Balafrej a-t-il été exclu du parti ?

Ni l'intervention, ni les médiations de nombre de dirigeants et de militants du Parti socialiste unifié (PSU) n'ont réussi à mettre fin à la tension qui sévit, depuis quelques temps, entre la Secrétaire générale du Parti, Nabila Mounib et le député parlementaire et membre du bureau politique, Omar Balafrej.

Celui-ci, lors de sorties médiatiques qui ne pouvaient passer inaperçues, a déclaré avoir été exclu du Parti par la Secrétaire générale Nabila Mounib.

Réputé par ses interventions fracassantes à la Chambre des représentants, Omar Balafrej n'a pas été, cette fois, complètement soutenu par ses pairs. Certains d'entre eux nient qu'il y ait eu une quelconque exclusion. Pour que O. Balafrej, membre dirigeant, soit exclu du Parti, il faudrait d'abord que cette décision ait été débattue et entérinée par le bureau politique. Or, nombre de militants soutiennent qu'il n'en est rien. De plus, ceux-ci ne voient aucun grief

valable qui justifierait pareille décision, à savoir l'exclusion... Qui n'est d'ailleurs pas du ressort de la Secrétaire générale du PSU, mais du bureau politique, affirment-ils.

«C'est du pur imaginaire que cette soi-disant exclusion, médiatisée à tort par le camarade Omar Balafrej» nous lance un membre du Parti, irrité. Et d'ajouter que «l'exclusion d'un député du calibre de Omar Balafrej ne risque pas de passer en catimini dans le parti. Il est la star du PSU, brille toujours à l'hémicycle par ses interventions d'actualité. C'est pour cela que nombre de militants PSU réfutent l'hypothèse de l'exclusion de Balafrej par Nabila Mounib. Elle n'aurait pas pu prendre une telle décision, qui revient de fait au bureau politique

et au Conseil National. Or ces deux institutions n'ont programmé, à quel moment que ce soit, pareil ordre du jour». Plus encore, ajoute notre source, «l'exclusion du Parti de membres du Conseil National, y compris les membres du bureau politique, suppose que celui-ci en soit informé et que la décision soit approuvée par la majorité de ses membres».

Si plusieurs membres dirigeants du PSU désapprouvent ce tintamarre médiatique autour de Omar Balafrej, c'est que, pour eux, il nuit à l'image et à la crédibilité du PSU, à la veille des échéances électorales de 2021 qui nécessitent d'y adhérer tous ensemble, coudes serrés■

Mohammed Nafaa

Reprise en septembre au Maroc ?



Le dialogue inter-libyen, ouvert le 6 septembre 2020 au Maroc, dans la ville de Bouznika et qui s'était poursuivi pendant plusieurs jours pour tenter de mettre fin aux conflits entre les parties libyennes, devrait reprendre, après la réussite de la 1ère manche. Focus.

La réussite des négociations libyennes à Bouznika (Maroc) est à l'honneur. Après l'appréciation de hautes sphères internationales, avec en tête nombre de chefs d'Etats et l'ONU, c'est au tour de Youssef Akouri, président du Comité des affaires étrangères à la Chambre des représentants libyenne de louer la médiation du Maroc, qu'il a qualifiée de positive puisqu'elle permettra aux Libyens, à la fin du mois de septembre 2020, de passer à la vitesse supérieure. A savoir, débattre lors de cette nouvelle étape des détails des postes de souveraineté.

A aucun moment, la diplomatie marocaine n'est intervenue dans les négociations entre Libyens ; et a su participer toutes distances gardées, favorisant l'atmosphère nécessaire à la réussite des négociations, mais laissant aux Libyens ce qui est aux Libyens. C'est ce dont ont témoigné les participants libyens aux négociations de Bouznika, lors de leurs nombreuses déclarations à divers médias, ici et là, à travers le monde. En réalité, s'est exprimé le négociateur libyen à Bouznika, Youssef Akouri, «La diplomatie marocaine est véritablement extraordinaire et n'intervient nullement dans les affaires intérieures de la Libye. Elle a joué un grand rôle pour mettre fin au conflit». Le négociateur libyen

n'a pas manqué de remercier la médiation marocaine mise à la disposition des négociateurs de Bouznika par SM Le Roi Mohammed VI.

La prochaine étape des négociations libyennes devrait avoir lieu fin septembre (2020), sans que l'on sache si la prochaine rencontre doit avoir lieu à Bouznika ou ailleurs.

Ce qui est évident, c'est que l'étape de Bouznika a posé les jalons de négociations reconnues décisives dans la reprise du dialogue entre Libyens et peut-être d'un retour de la paix dans cette région du monde.

La réussite de la médiation hautement neutre du Maroc, revient en premier lieu à la non-intervention du Royaume dans le cours des négociations et de n'avoir, à aucune étape des négociations, cherché à imposer un quelconque agenda, ni une tutelle qui aurait pu, la diplomatie marocaine en est consciente, détruire tous les efforts qui ont abouti à la tenue de ces négociations. ■

Mohammed Nafaa



Bien sûr. Il reste encore une année avant les prochaines échéances électorales, prévues pour fin 2021. Mais

jamais élections n'ont paru aussi proches.

D'abord, parce que le très particulier contexte, marqué par la crise sanitaire de Covid-19, interpelle la classe politique de façon inédite.

Il y a aussi le fait qu'avec deux mandats consécutifs –à la tête de la majorité gouvernementale depuis 2011 !- le Parti Justice et Développement (PJD, islamiste), se retrouve dans le viseur des principaux partis -ceux de l'opposition comme ceux de la majorité dont il dirige la coalition- qui ne souhaitent aucunement le voir

rempiler une 3ème fois.

Et puis, il y a l'actualité électorale concrète, qui a démarré avec le coup d'envoi donné par le ministère de l'Intérieur aux concertations avec les partis politiques portant sur la mise à jour des lois électorales, voire leur révision, la préparation des différentes échéances (élections communales, provinciales, régionales et législatives)...

Actualité concrète également, rappelée par le projet de Loi de Finances 2021, dans le chapitre des dépenses incompressibles où a été dévoilé le budget affecté aux élections (1,5 milliard de DH).

Ce qui ne laisse aucun doute sur le respect, par le gouvernement, de la date des élections: ce sera bien en 2021, comme prévu.

Aucun report, donc -en principe-

même si la crise sanitaire inquiète quelques états-majors partisans qui se demandent comment pourrait se dérouler leur campagne électorale si la pandémie poursuit sa progression jusqu'en 2021.

La fébrilité des partis politiques s'explique donc par toutes les inconnues de ce contexte bien singulier, tous les défis à relever...

Mais le plus grand de tous ces défis, sera d'intéresser les électeurs à ces prochaines élections ! Le taux de participation dégringolait déjà, au fur et à mesure des consultations, pour se situer à à peine 37% aux dernières législatives !

Quelles élections ? Quels électeurs en 2021 ?

Ce sont nos deux questions de la semaine.■

KB

Scrutins régional, communal et législatif

Faut-il reporter les échéances électorales de 2021?

Les élections constituent un exercice démocratique qui permet l'alternance au pouvoir. Dès son indépendance et contrairement à d'autres pays, le Maroc a opté pour le multipartisme et a encouragé la confrontation des idées dans le cadre de programmes politiques et électoraux.



Sauf retournement de situation, les élections professionnelles, régionales, communales et législatives, devraient se tenir en 2021. Les résultats de ces scrutins façonneront la carte politique du Maroc, pour les six prochaines années.

Hasard du calendrier

Plusieurs rendez-vous électoraux devraient s'interposer au cours de l'année prochaine. En effet, d'ici un an, toutes les institutions

nationales, locales et professionnelles élues devraient être renouvelées. Il s'agira des Conseils communaux, provinciaux, des chambres professionnelles, et des deux chambres du Parlement, leurs mandats respectifs arrivant à échéances entre juin et octobre 2021. Contrairement aux députés dont le mandat dure cinq ans, le mandat des membres des différents Conseils régionaux, communaux, provinciaux et des préfectures s'achève au bout de six ans au même titre que celui des membres des Chambres professionnelles. D'où la coïncidence du calen-

drier électoral qui fait que nous-nous apprêtons à accueillir le chevauchement de plusieurs rendez-vous électoraux à la fois.

Un exercice démocratique important

Afin de saisir toute l'importance des scrutins nationaux à venir au Maroc, une analyse s'impose.

Le 4 septembre 2015, le Royaume organisait les premières élections régionales et communales sous la Constitution de 2011. Leurs résultats ont abouti au renouvellement de →

→ la composition des différents Conseils régionaux, provinciaux et municipaux que compte le pays. Le taux de participation à ce scrutin n'a pas dépassé 53%. Au niveau des Conseils régionaux, le Parti de la Justice et du Développement (PJD) a remporté 174 sièges (25,6 %), suivi du Parti Authenticité et Modernité (PAM) avec 132 sièges (19,4 %) et du parti de l'Istiqlal (PI) qui a décroché 119 sièges (17,5 %). Au niveau des conseils municipaux le PAM est arrivé en tête en nombre de sièges (21 %), suivi du PI (16,2 %) puis du PJD (15,9 %).

Le 7 octobre 2016, soit une année plus tard, les Marocains inscrits sur les listes électorales, ont été invités à s'exprimer à travers les urnes, pour élire les membres du Parlement. Les résultats des dernières législatives, deuxièmes du genre à se tenir au Maroc depuis l'adoption de la Constitution de 2011 par voie référendaire, ont permis l'émergence d'une coalition gouvernementale composée de cinq partis politiques (PJD, RNI, USFP, MP, UC). La Constitution a accordé un intérêt particulier aux élections et renvoyé à des lois organiques, le soin d'en préciser leurs modalités d'application.

Une opportunité de changement

à saisir

Outre les élections régionales communales et provinciales, 2021 sera l'occasion pour les citoyens inscrits sur les listes électorales, de désigner les représentants et responsables politiques les plus aptes à porter les préoccupations citoyennes auprès des décideurs, dans le cadre de la démocratie représentative et participative. Et c'est là que réside toute la spécificité et l'importance des élections législatives prévues à l'automne prochain. Tout le monde s'accorde pour dire que le scrutin législatif revêt une importance particulière. Toutefois, on parle beaucoup ces derniers temps d'un éventuel report des scrutins de 2021. Deux points de vue se dégagent à ce sujet. Il y a d'abord ceux, notamment parmi les observateurs de la scène politique nationale, qui estiment que la situation épidémiologique et économique qui prévaut actuellement au Maroc, ne permet pas la bonne tenue des prochains rendez-vous électoraux. Les avis qui défendent l'ajournement sine die des élections prévues en 2021, affirment que l'opération de vote pourrait faciliter la propagation du nouveau Coronavirus (Covid-19), particulièrement parmi les votants âgés ou ceux au système immunitaire affaibli. Les personnes dubitatives quant à la

tenue des élections à la date convenue, recommandent la réorientation du budget alloué à leur organisation, vers les secteurs économiques et sociaux. À titre indicatif, le coût global des élections législatives de 2016 a été estimé à 1,2 milliards de dirhams, dont 250 millions de dirhams au titre de la contribution au financement des campagnes électorales des partis politiques qui remplissent les conditions pré-requises. Plusieurs dirigeants de partis politiques auraient demandé au ministère de l'Intérieur de modifier la méthode de distribution de ces subventions, afin qu'elles ne soient plus calculées en fonction des seuls critères des suffrages ou du nombre de sièges obtenus.

Les avis divergent

Au vu de tout ce qui précède, la question à se poser est de savoir si oui ou non les élections de 2021 doivent être ajournées. Pour l'heure, le mot d'ordre au sein des principales formations politiques est que les scrutins régionaux, communaux et législatifs ne peuvent être reportés sous aucun prétexte. Pour argumenter leurs points de vue, les leaders des formations politiques que Le Reporter a pu interroger, se réfèrent à la Constitution et aux lois qui régissent l'organisation des élec-

1972, 1982, 1990

Quand le Maroc a reporté les élections à trois reprises

La question du report des élections ne se pose pas pour la première fois au Maroc. Le Royaume a déjà eu recours au report du scrutin législatif à trois reprises, en 1972, en 1982 et en 1990. Des élections devaient se tenir juste après la réforme constitutionnelle de 1972, mais elles n'ont eu finalement lieu qu'en 1976. En 1982, le Parlement est resté en place jusqu'en 1984. Idem en 1990 où la législature a été prolongée de deux ans, jusqu'en 1992. Des reports justifiés à l'époque, notamment par les développements que connaissait la question de l'intégrité territoriale du Royaume et les tensions internes au sein des partis politiques, particulièrement ceux qui formaient la Koutla■



tions. A y regarder de plus près, on s'aperçoit en effet que la loi suprême du Royaume a accordé un intérêt particulier aux élections. Ainsi, l'article 62 de la Constitution stipule: «Les membres de la Chambre des Représentants sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct. La législature prend fin à l'ouverture de la session d'octobre de la cinquième année qui suit l'élection de la Chambre». En ce qui concerne la Chambre des Conseillers, la loi suprême du Royaume stipule, dans son article 63, que la deuxième Chambre du Parlement «...comprend au minimum 90 membres et au maximum 120, élus au suffrage universel indirect pour six ans, selon la répartition suivante: Trois cinquièmes des membres représentant les collectivités territoriales. Cet effectif est réparti entre les différentes régions du Royaume, en proportion de leurs populations respectives et en observant l'équité entre les territoires. Le tiers réservé à la région est élu au niveau de chacune d'elles par le Conseil régional parmi ses membres. Les deux tiers restants sont élus par un collège électoral constitué au niveau de la région par les membres des conseils communaux, préfectoraux et provinciaux. Deux cinquièmes des membres élus dans chaque région par des collèges électoraux composés d'élus des chambres professionnelles et des organisations professionnelles des employeurs les plus représentatives, et de membres élus à l'échelon national par un collège électoral composé des représentants des salariés».

Sur la base du principe de subsidiarité, les collectivités territoriales ont des compétences propres, des compétences partagées avec l'Etat et celles qui leur sont transférables par ce dernier. Les régions et les autres collectivités territoriales disposent, dans leurs domaines de compétence respectifs et dans leur sort territorial, d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs attributions. Si la nouvelle constitution marocaine prévoit une longue liste de droits et libertés, elle exige des citoyens qu'ils remplissent pleinement leurs obligations. La plus importante d'entre elles, est le vote. Pourquoi voter est-il un acte si important? Pour la simple et bonne raison que c'est à travers les urnes qu'il est possible d'amorcer un véritable changement vers le mieux. Se pose alors la question du mode de scrutin qui divise les partis politiques marocains.■

Mohcine Lourhail

Ils ont déclaré au Reporter

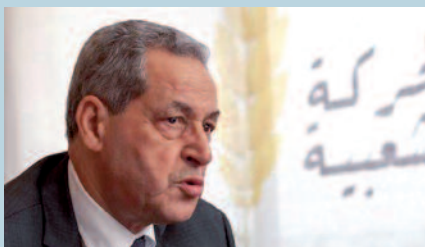
A la question de savoir si oui ou non, les élections de 2021 doivent être reportées au Maroc, les responsables de trois formations politiques, deux de la majorité et une faisant partie de l'opposition, ont bien voulu s'exprimer à ce sujet, au Reporter.

Slimane Amrani,
Vice-Secrétaire général du PJD



«Le Secrétariat général du Parti de la Justice et du Développement (PJD) s'est réuni début septembre 2020 dans le cadre des préparatifs de la rentrée politique. Lors de cette réunion, nous avons insisté sur la nécessité de tenir les élections régionales, communales et législatives comme prévu initialement, en 2021. La

Mohand Laenser, Secrétaire général du Mouvement populaire



«Au sein de notre parti, les choses sont claires. Les scrutins prévus en 2021 doivent se tenir à la date convenue, à moins que la situation sanitaire ne s'aggrave ou devienne

Mohamed Nabil Benabdallah,
Secrétaire général du Parti du Progrès et du Socialisme

«Personne aujourd'hui, ni au gouvernement ni au sein des partis politiques marocains les plus importants en tout cas, ne parle de report des élections prévues en 2021. Les préparatifs vont bon train avec le ministère de l'Intérieur, pour la tenue des futurs scrutins électoraux dans de bonnes conditions». ■

Noureddine Mediane,
Chef du groupe parlementaire istiglalien

«Les élections régionales, communales et législatives prévues en 2021 ne doivent en aucun cas être reportées. Le nouveau Coronavirus a causé assez de dégâts jusque-là. Il ne faut pas non plus que ce virus vienne entraver le déroulement lo-



tenue desdits scrutins à la date convenue est un message positif qui témoigne de l'attachement du Royaume au respect des principes de la démocratie. Les prochaines élections doivent permettre de renforcer le rôle et la place des partis politiques sur la scène politique nationale, dans l'optique de l'émergence d'une future coalition gouvernementale forte et efficace. Il est vrai que la pandémie due au nouveau Coronavirus s'est imposée comme l'une des plus grandes crises sanitaires. Néanmoins, nous devons mettre en place toutes les mesures nécessaires et adéquates pour permettre aux élections de 2021, de se tenir dans les meilleures conditions possibles. L'objectif premier consistera à inciter le maximum de citoyens à voter aux prochaines élections. C'est là le vrai dilemme à résoudre■

incontrôlable. Si la pandémie reste au niveau actuel, il sera très difficile d'assurer une campagne électorale dans de bonnes conditions mais à ce jour, nous avons encore deux ou trois mois avant de prendre une décision. Qui dit élections dit campagne électorale et contacts humains. Si l'obligation de la distanciation physique devait continuer, il ne sera pas possible d'organiser une campagne avec des meetings rassemblant un grand nombre de personnes. Nous n'en sommes pas encore là. J'estime qu'il faut attendre de voir l'évolution de la situation épidémiologique dans notre pays pour pouvoir prendre des décisions définitives relatives aux élections de 2021». ■



gique du processus démocratique dans lequel le Maroc s'est engagé depuis plus de deux décennies. Au Parti de l'Istiqlal, nous sommes pour le maintien du calendrier électoral tel qu'établi par la Constitution. Il en va de la crédibilité du Royaume vis-à-vis des autres pays du monde». ■

Les élections de 2021 approchent à grands pas

Le débat sur le mode de scrutin

A l'approche des élections de 2021, le débat autour du mode de scrutin refait surface au Maroc. .



Les spécialistes des questions électorales sont unanimes pour dire qu'il n'existe pas un mode de scrutin universel, le mode de scrutin étant un mécanisme parmi d'autres qui s'adapte aux changements que connaît chaque société. Le Royaume a opté lors des élections légis-

latives de 2002, pour un mode de scrutin proportionnel plurinominal, communément appelé scrutin de liste. Ce système est présenté comme étant favorable aux petites formations politiques. Le scrutin de liste a été instauré dans le Royaume après plusieurs décennies marquées par l'adoption du scrutin uninominal à un tour. 18 ans après son adoption, le scrutin de liste ne fait pas

l'unanimité.

A la recherche de la meilleure formule

Les premiers mémorandums des formations politiques ont été présentés au ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit, lors d'une série de rencontres qu'il a tenues avec les leaders des principales formations poli-

utin refait surface

tiques. Dernière en date, celle organisée à Rabat le 13 août 2020.

Si certains partis notamment l'USFP, penchent pour le changement du mode de scrutin et le retour à l'uninominal, d'autres formations politiques comme le Parti de la Justice et du Développement (PJD), soutiennent le maintien du scrutin de liste. D'autres partis encore plaident pour un mix entre les deux modes. S'agissant des défenseurs de la dernière option, ces derniers proposent de ne maintenir le scrutin de liste que pour les circonscriptions comptant plus de 50.000 habitants.

Pour le PJD il n'y a pas urgence à changer de mode de scrutin. Il faut dire que le scrutin proportionnel plurinominal en vigueur depuis 2002, a bien profité au parti islamiste qui a pu obtenir grâce à cette méthode, un nombre important de sièges au Parlement. Du côté du Rassemblement National des Indépendants (RNI), le mode de scrutin par liste doit être maintenu. Le RNI propose toutefois d'annuler le seuil électoral. Quant à l'Union Constitutionnelle (UC), pour ce parti, le mode de scrutin actuellement en vigueur au Maroc a montré ses limites, d'où la nécessité de le réviser.

Le Mouvement Populaire (MP), lui, souhaite que le système électoral marocain revienne au scrutin uninominal majoritaire. Pour le MP, ce système pourra contribuer à relever le taux de participation lors des élections. Le parti considère que le système de liste n'est pas la méthode la plus adaptée. De l'avis des responsables du MP, la proximité entre les élus et les électeurs permettra d'augmenter le taux de participation lors des prochaines législatives.

Pour sa part, le Parti de l'Istiqlal (PI), défend le scrutin uninominal à sa manière. Il propose ainsi de maintenir le scrutin de liste, tout en appelant à l'élargissement des circonscriptions où a lieu le mode électoral uninominal. Adopté uniquement dans les circonscriptions de plus de 25.000 habitants, le PI appelle à l'augmentation de ce nombre, afin que ce mode de scrutin puisse être adopté dans davantage de circonscriptions, lors des élections de 2021.

Par ailleurs, la majorité des partis préfèrent que le vote se déroule un mercredi au lieu de vendredi, traditionnellement retenu pour les différents scrutins électoraux dans le Royaume.

Si la majorité des partis politiques proposent que tous les scrutins électoraux prévus en 2021 (communales, régionales et législatives) se tiennent le même jour pour des considérations budgétaires, d'autres formations politiques suggèrent que lesdites élections soient organisées séparément.

En opposition au scrutin majoritaire, le système à la proportionnelle accorde aux divers partis politiques un nombre d'élus proportionnel au nombre de suffrages obtenus par chacun d'eux. Le système proportionnel permet ainsi d'obtenir un Parlement com-

posé à l'image de l'ensemble du corps électoral. De ce fait, ce mode de scrutin est considéré comme étant le plus juste et le plus démocratique, dans la mesure où il donne un rôle plus important même aux petits partis dans la constitution d'une majorité.

En optant pour le mode de scrutin proportionnel, le Maroc a accordé aux électeurs la possibilité de voter pour des programmes politiques au lieu de donner leurs voix aux plus offrants. A une année des élections de 2021, le débat sur la nécessité ou non de changer de mode de scrutin au Maroc promet d'être passionnant et en même temps intéressant. ■

Mohcine Lourhzal

Elections au Maroc Plusieurs modes de scrutin ont été expérimentés

Le Maroc a expérimenté plusieurs modes de scrutin et de suffrage pour ses élections législatives. La Constitution de 1962 prévoyait l'installation de deux chambres composant le Parlement. La Chambre des représentants était élue par suffrage direct, au scrutin majoritaire et uninominal à un tour, tandis que l'élection des membres de la Chambre des conseillers se faisait au suffrage indirect.

De 1970 à 1996, le Parlement marocain est devenu monocaméral (Chambre des représentants), combinant à la fois le



suffrage direct et indirect, jusqu'à la réforme constitutionnelle de 1996 qui a rétabli la deuxième chambre du Parlement marocain.

A partir des élections de 1997, la Chambre des représentants a été intégralement élue au scrutin uninominal à un tour. Pour les élections de 2002, le

Maroc a adopté pour la première fois pour le scrutin proportionnel plurinominal (scrutin de liste). Ce mode de scrutin permet aux partis politiques de présenter non pas un seul candidat par circonscription, mais des listes de candidats dans différentes circonscriptions. ■

Taux de participation et abstention

Entre le citoyen et la politique,

L'inscription sur les listes électorales et la participation aux élections sont deux actes volontaires qui reposent sur une démarche et un choix individuels. Force est de constater qu'au Maroc, le désintérêt d'une large frange de la population pour les urnes, est toujours aussi grand.



Le constat est sans appel. Les Marocains se déplacent moins pour voter, alors même que l'offre politique est de plus en plus abondante d'un point de vue quantitatif. En effet, les programmes électoraux présentés par les différents partis politiques, aussi nombreux soient-ils n'arrivent toujours pas à séduire les électeurs, notamment les plus jeunes d'entre eux. Une abstention qui ne date pas d'aujourd'hui. Le droit de vote est reconnu aux Marocains, femmes et hommes à titre égal, par la Constitution. Pourtant ils ne sont pas nombreux à l'exercer. Le taux de participation aux élections a connu une baisse continue au cours des dernières décennies. Il est ainsi passé de 62,75% lors des législatives de 1993 à 58,30% en 1997 et à 51,61% en 2002. La montée de l'abstention est un phénomène qui a suscité l'intérêt des pouvoirs publics. Plusieurs sondages ont été réalisés à la veille des législatives de 2007 pour s'interroger sur l'intention de vote des citoyens et plus particulièrement des plus jeunes.

Lors des élections de 2007, le taux d'abstention a atteint un niveau record de 63 %, envoyant un véritable électrochoc dans les états-majors des différentes formations politiques. En 2011, la participation aux élections législatives a enregistré une légère hausse (45%), avant de renouer avec la tendance baissière en 2016 avec un taux de participation qui s'est établi à 42,29%. La confiance s'épuise, la crise s'enlise. Plusieurs raisons expliquent le désintérêt des Marocains pour la politique qui se traduit principalement par une montée de la vague abstentionniste lors des élections. La première raison est liée au fait que les formations politiques sont accusées de ne pas tenir leurs engagements et promesses faites lors de leurs campagnes électorales. La deuxième raison avancée par les citoyens apolitiques est d'ordre communicationnel. Nombreux sont les électeurs qui demeurent convaincus que les leaders des partis politiques ne communiquent pas suffisamment avec le citoyen. La troisième raison qui

explique le déni de la population, surtout les jeunes, de ce qui a trait à la politique ou aux élections, est liée à une profonde conviction que les hommes politiques ne répondent pas aux attentes citoyennes. Les partis politiques font ainsi face à défi colossal qu'est celui de se réconcilier avec le peuple et rattraper le temps perdu. Il s'agit en effet de restaurer, au plus vite, la confiance du citoyen lambda en la parole politique de manière générale. Pour y arriver, la proximité est la clé de voute de la transformation de cette perception négative qu'a le Marocain vis-à-vis de l'élite politique.

Et si la Covid-19 était une chance pour les partis politiques?

La crise sanitaire due au nouveau Coronavirus (Covid-19) a plongé plusieurs secteurs dans une crise sans précédent. Conséquence, un grand nombre de postes d'emplois ont été perdus ou risquent de l'être. Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Moha-

La défiance persiste !



med Benchaâboun a d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Présentant lundi 28 septembre 2020, le cadre général de préparation du Projet de Lois de Finances (PLF) 2021, M. Benchaâboun a annoncé qu'il est attendu de perdre 227.000 emplois dans le secteur non agricole et 78.000 postes dans le secteur agricole, ce qui devrait porter le taux de chômage à 13 % en 2020 contre 9,2 % en 2019. Le ministre a précisé que chaque jour de confinement menace 10.000 emplois. C'est dire si la situation est catastrophique, ce qui nécessite de la part des pouvoirs publics, une véritable mobilisation pour être au plus près des citoyens impactés de plein fouet, ou qui le seront dans les prochains jours, semaines et mois, par cette crise sans précédent. L'Etat, à lui seul, ne peut pas tout faire et il a déjà fait ce qu'il a pu en versant des aides financières comprises entre 800 et 2.000 dirhams par mois, tout au long de la période de confinement sanitaire qui a duré plus de trois mois. Aujourd'hui, la balle est dans le camp

des partis politiques, appelés à changer de logiciel. La crise actuelle que traverse le pays a montré la grande faiblesse des partis politiques qui ont brillé par leur absence, ne prenant la parole –quand ils le font– que pour critiquer ou revendiquer... A l'approche des élections de 2021, les formations et leaders politiques doivent présenter de véritables alternatives permettant aux citoyens et au pays de sortir la tête de l'eau. Si rien n'est fait dans ce sens par les partis politiques et à défaut d'un fort taux d'absentéisme, on risque d'assister à un vote sanction lors des prochaines élections, ce qui risque de discréditer davantage les leaders politiques et les partis qu'ils dirigent, aux yeux de l'opinion publique nationale.

La volonté affichée de SM le Roi Mohammed VI, de donner un coup de fouet au développement économique, social et politique du Royaume, doit s'accompagner d'une adhésion tout aussi forte de la part des partis politiques marocains. Or, ces derniers ne parviennent pas à encadrer la population. Ce recul ne serait-il pas en grande partie le résultat de l'absence de démocratie interne au sein des partis? La plupart des leaders de partis semblent être davantage tournés vers les questions d'ordre électoral, notamment le nombre de siège à pourvoir au Parlement, alors qu'ils devraient plutôt s'intéresser aux défis présents et à venir du Maroc et Dieu sait s'ils sont nombreux. Depuis la découverte de la Covid-19 qui continue de se propager à vitesse grand V dans le monde et au Maroc, la politique se fait à travers des canaux non-conventionnels, grâce à l'éclosion du numérique et des plateformes digitales. Dans ce contexte, rares sont les formations politiques qui réussissent à tirer profit de cette révolution technologique pour renforcer leur présence vis-à-vis du citoyen. C'est là le nœud du problème et c'est la raison pour laquelle le rapport entre le citoyen et la politique risque de se détériorer encore plus à l'avenir.

Wait and see...! ■

Mohcine Lourhzal

Elections au Maroc

Pourquoi le vote suscite tant d'hésitation?

Le jour des élections, il y a ceux qui votent et ceux qui ne votent pas. Plusieurs raisons expliquent la désaffection des urnes par une grande partie de la population marocaine. A l'approche des élections régionales, communales et législatives prévues en 2021, les citoyens qui refusent d'y participer, expliquent au Reporter les raisons de leur réticence.



M. Zerouali, 40 ans, enseignant

«Je ne compte pas participer aux prochaines élections. La nature et la portée de l'action politique laisse beaucoup à désirer. Le Maroc compte une trentaine de partis politiques. Dans ce contexte, le citoyen ne peut pas se construire une opinion claire sur les programmes présentés par les différentes formations politiques. J'estime que les programmes sont nuls. Dans ce contexte rebutant, le préfère m'abstenir au scrutin de 2021 et jouer le rôle de spectateur».

H. Gharbi, 35 ans, salarié du privé

«Cela fait des années que je n'ai pas participé aux élections. Ce n'est pas que je me désintéresse de la politique, mais j'estime que les partis ne jouent pas leur rôle. Il ne faut pas se voiler la face. La grande majorité des figures politiques au Maroc hibernent tout au long de l'année. Ce n'est que lors des campagnes électorales qu'ils réapparaissent pour amadouer la population, avant de disparaître une nouvelle fois des écrans radars. Je refuse de participer à cette mascarade qui porte préjudice à l'image de mon pays».

Y. Mokhtari, 23 ans, étudiant

«Les partis politiques ne me représentent pas. J'étais enthousiaste à l'idée de m'exprimer à travers les urnes lors des élections de 2021. Les décisions prises ces derniers temps par le gouvernement, notamment en ce qui concerne le gel du recrutement dans la fonction publique, m'ont fait changer d'avis. Comment voulez-vous redonner de l'espoir aux jeunes avec ce genre de mesures qui nous sapent le moral? Dans ce climat de désespoir, je ne vois pas pourquoi j'irai voter en 2021, d'autant plus que je considère que les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient. Le jour où je sentirai ne serait-ce qu'une once de sincérité et d'honnêteté de la part des hommes politiques marocains, à ce moment-là je songerai plus sérieusement à exercer mon droit de vote».

ML

Concertations politiques

Laftit oppose un niet au report

Les élections auront bien lieu en 2021. C'est en tout cas la promesse faite par le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit.

Laftit qui présidait une réunion avec les Chef des principaux partis politiques, mardi 1er septembre 2020, a également annoncé que l'aide accordée par l'Etat aux partis politiques sera revue à la hausse au titre de la prochaine campagne électorale.

Dans son discours prononcé devant les membres des deux Chambres du Parlement, à l'occasion de l'ouverture de la première session de la troisième année législative de la dixième législature, en octobre 2018, SM le Roi Mohammed VI avait annoncé à l'augmentation du soutien public accordé aux partis politiques. L'initiative royale vise à encourager les partis politiques à jouer pleinement leur rôle politique et social. A l'approche des élections prévues en 2021, les partis politiques sont appelés à remplir leur fonction.

Il n'y a plus de temps à perdre

Du côté du ministère de l'Intérieur, on s'active déjà pour garantir le bon déroulement des prochaines élections. Pour cela, le département que dirige Abdelouafi Laftit a



entamé la préparation des textes de loi y afférents. Ces textes réglementaires doivent être présentés devant le Parlement pour adoption, au cours de la prochaine session législative qui démarre en octobre 2020. Dans ce cadre, certains partis notamment ceux de l'opposition, avaient demandé la création d'une instance chargée de la coordination, du suivi et de l'accompagnement des prochaines élections. Cette instance, sera constituée de représentants des partis politiques, des centrales syndicales représentées au Parlement, en plus de représentants du gouvernement et judiciaire. Promouvoir la participation des femmes

Le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, a également tenu une réunion début septembre, avec les représentantes des organisations féminines des partis politiques. Laftit a exprimé à cette occasion, la grande importance de la participation féminine à la chose politique ainsi que la grande priorité qu'accorde SM le Roi Mohammed VI à cette question. Une Haute sollicitude royale qui s'est manifestée à travers plusieurs mesures visant à promouvoir le rôle politique des femmes, dont la mise en place d'une liste des femmes lors des précédentes échéances électorales. L'importance donnée à la question de la représentativité fémi-

des élections de 2021



nine a favorisé une contribution remarquable de la femme marocaine à la scène politique, a fait remarquer le ministre de l'Intérieur, déplorant toutefois que cette contribution n'a pas encore atteint le niveau souhaité, étant donné que la parité hommes-femmes est loin d'être concrétisée. La femme marocaine se trouve toujours au premier rang dans tous les secteurs stratégiques, d'où la nécessité de la placer dans les postes de décision, notamment à travers une grande représentativité lors des élections de 2021.

Une nouvelle réunion entre le ministre de l'Intérieur avec les leaders et représentants

des partis politiques est programmée dans le courant du mois de septembre 2020. A la fin de ce nouveau round de concertations, un avant-projet comportant les propositions d'amendements des lois électorales, notamment en ce qui concerne la révision du mode de scrutin, sera présenté aux partis pour l'étudier et faire d'éventuelles observations, avant le consensus sur la version finale. Laquelle version devra être approuvée en Conseil de gouvernement et au Parlement. Il y a lieu que tous les textes qui régissent les élections, doivent être validés avant mai 2020 ■

Mohcine Lourhzal

Rachid Lazrak

PROFESSEUR
DE DROIT
CONSTITUTIONNEL



«Ceux qui appellent au boycott des élections se portent préjudice à eux-mêmes»

Premier rendez-vous électoral post-Covid-19, les élections de 2021 constituent une étape importante pour la continuité du processus démocratique au Maroc. Pourquoi est-ce si important de voter?

Utiliser son droit de vote représente la meilleure manière d'exercer sa citoyenneté. Les élections constituent une étape importante dans la consolidation du choix démocratique. C'est en participant aux élections que le citoyen parvient à améliorer sa qualité de vie et ce, en plaçant les bonnes personnes aux bons postes de responsabilité.

On parle de plus en plus d'un éventuel report des élections de 2021. Un tel ajournement est-il possible au Maroc?

Je ne suis pas pour le report des élections pour la simple et unique raison que cela risque de devenir une habitude à chaque fois qu'il y a crise. Certes, la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19) a pris tout le monde de court. Il est vrai que face aux risques accrus de propagation du virus, l'organisation des prochaines élections régionales, communales et législatives nécessitera plus de préparation et davantage de ressources humaines et matérielles. Néanmoins, si nous tous, faisons preuve d'un véritable sens de responsabilité, les prochaines élections se dérouleront dans des conditions optimales. Espérons que d'ici-là, les scientifiques parviendront à trouver un remède efficace contre la Covid-19.

Le désintérêt des citoyens envers la politique est toujours présent au Maroc. Dans quelle mesure la désaffection croissante des Marocains, notamment les jeunes, envers la politique peut-elle pénaliser le citoyen lui-même?

Ceux qui appellent au boycott des élections se portent préjudice à eux-mêmes. C'est uniquement par les urnes que le processus de changement au niveau du gouvernement et du parlement peut être enclenché. Il ne faut pas oublier que plusieurs secteurs ont été lourdement impactés par les retombées directes de la crise sanitaire que nous traversons. Face à cette situation, le gouvernement a failli à sa mission, qui consiste à redonner confiance aux citoyens en l'avenir. En 2021, les électeurs vont devoir exercer l'un des droits les plus importants que leur garantit la Constitution de 2011, celui de s'exprimer librement et sanctionner les responsables au niveau local et central qui n'auraient pas accompli leur mission comme il se doit. Dans le cas contraire, le changement sera reporté à 2026 ■

Propos recueillis par Mohcine Lourhzal



BILAN (BL)

EN DHS

ACTIF	Situation au 30 juin 2020			Situation au 31/12/2019
	Brut	Amort/Prov	Net	
ACTIF IMMOBILISE	10 400 004 178,59	452 251 271,18	9 947 752 907,41	9 905 045 055,63
21 IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	259 491 425,46	55 894 143,76	203 597 281,70	3 976 041,25
211 Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
212 Charges à répartir sur plusieurs exercices	259 491 425,46	55 894 143,76	203 597 281,70	3 976 041,25
213 Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
22 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 306 617,58	7 179 812,30	6 126 805,28	5 378 400,06
221 Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
222 Brevets, Marques, Droits, et Valeurs Similaires	9 256 558,59	7 179 812,30	2 076 746,29	1 328 341,07
223 Fonds commercial	4 050 058,99	0,00	4 050 058,99	4 050 058,99
228 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	553 728 041,02	218 005 620,86	335 722 420,16	341 635 170,76
231 Terrains	21 043 446,63	0,00	21 043 446,63	21 043 446,63
232 Constructions	188 770 924,34	72 990 245,81	115 780 678,53	113 664 303,73
233 Installations tech., matériel et outillage	2 621 798,48	1 615 658,02	1 006 140,46	989 872,05
234 Matériel de transport	4 578 732,31	2 548 790,65	2 029 941,66	413 602,33
235 Mobilier, mat. de bureau, aménag. divers	128 043 782,76	99 216 654,64	28 827 128,12	29 812 958,92
238 Autres immobilisations corporelles	154 892 873,13	41 634 271,74	113 258 601,39	116 133 715,51
239 Autres immobilisations corporelles en cours	53 776 483,37	0,00	53 776 483,37	59 577 271,59
24/25 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	4 554 841 991,78	121 475 066,15	4 433 366 925,63	4 046 010 658,65
241 Prêts immobilisés	73 480 881,18	0,00	73 480 881,18	74 364 409,66
248 Autres créances financières	465 399 637,63	0,00	465 399 637,63	207 133 010,52
251 Titres de participation	5 511 200,00	0,00	5 511 200,00	5 511 200,00
258 Autres titres immobilisés	4 010 450 272,97	121 475 066,15	3 888 975 206,82	3 759 002 038,47
26 PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	5 018 636 102,75	49 696 628,11	4 968 939 474,64	5 508 044 784,91
261 Placements immobiliers	13 309 899,12	4 568 961,50	8 740 937,62	9 174 658,93
262 Obligations, bons et titres de créances négociables	100 000 000,00	0,00	100 000 000,00	100 000 000,00
263 Actions et parts sociales	4 808 958 995,85	45 127 666,61	4 763 831 329,24	5 395 506 772,00
264 Prêts et effets assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
265 Dépôts en comptes indisponibles	96 367 207,78	0,00	96 367 207,78	3 363 353,98
266 Placements affectés en contrat en unités de comptes	0,00	0,00	0,00	0,00
267 Dépôts auprès des cédantes	0,00	0,00	0,00	0,00
268 Autres placements	0,00	0,00	0,00	0,00
27 ECARTS DE CONVERSION -ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
271 Diminution de créances immobilisées et des placements	0,00	0,00	0,00	0,00
272 Augmentation des dettes de financement des provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	969 864 278,52	104 363 385,70	865 500 892,82	929 700 825,61
32 PART DES CESSONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUE	157 503 461,96	0,00	157 503 461,96	142 479 891,83
321 Provisions pour primes non acquises	0,00	0,00	0,00	0,00
322 Provisions pour sinistres à payer	155 669 673,96	0,00	155 669 673,96	134 731 293,83
323 Provisions des Assurances Vie	0,00	0,00	0,00	0,00
328 Autres provisions techniques	1 833 788,00	0,00	1 833 788,00	7 748 598,00
34 CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	812 360 816,56	104 363 385,70	707 997 430,86	787 220 933,78
341 Cessionnaires, et comptes rattachés débiteurs	98 884 979,63	0,00	98 884 979,63	66 641 855,64
342 Assurés, intermédiaires cédants coass & cptes rattachés débiteurs	97 876 748,45	32 611 008,68	65 265 739,77	24 848 105,91
343 Personnel débiteur	13 154 684,73	0,00	13 154 684,73	14 653 742,64
345 Etat débiteur	26 438 422,30	0,00	26 438 422,30	298 649 094,72
346 Comptes d'associés débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
348 Autres débiteurs	428 964 254,81	71 752 377,02	357 211 877,79	370 037 291,99
349 Comptes de régularisation-actif	147 041 726,64	0,00	147 041 726,64	12 390 842,88
35 TITRES & VAL. DE PLAC. (non affectés aux opérations d'assurance)	0,00	0,00	0,00	0,00
37 ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants)	0,00	0,00	0,00	0,00
TRESORERIE	270 807 008,42	0,00	270 807 008,42	271 336 999,78
51 TRESORERIE-ACTIF	270 807 008,42	0,00	270 807 008,42	271 336 999,78
511 Chèques et valeurs à encaisser	136 561 961,35	0,00	136 561 961,35	141 132 191,28
514 Banques, TGR, C.C.P.	134 245 047,07	0,00	134 245 047,07	130 204 808,50
516 Caisse, régies d'avances et accrédités	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	11 640 675 465,53	556 614 656,88	11 084 060 808,65	11 106 082 881,02

PASSIF		Situation au 30 06 2020	Situation au 31/12/2019
FINANCEMENT PERMANENT		10 353 898 289,24	10 431 849 720,89
11 CAPITAUX PROPRES	6 115 252 774,57	5 725 767 759,89	
111 Capital social ou Fonds d'établissement	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00	
112 Primes d'émission, de fusion et d'apport	0,00	0,00	
113 Ecart de réévaluation	0,00	0,00	
114 Réserve légale	0,00	0,00	
115 Autres réserves	2 679 502 613,05	2 416 518 695,52	
116 Report à Nouveau	46 181 418,84	46 181 418,84	
117 Fonds social complémentaire	0,00	0,00	
118 Résultat net en instance d'affectation	0,00	0,00	
119 Résultat net de l'exercice (1)	389 568 742,68	263 067 645,53	
13 CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	0,00	0,00	
135 Provisions réglementées	0,00	0,00	
14 DETTES DE FINANCEMENT	840 273 932,00	1 100 256 140,00	
141 Emprunts obligataires	0,00	0,00	
142 Emprunts pour fonds d'établissement	0,00	0,00	
148 Autres dettes de financement	840 273 932,00	1 100 256 140,00	
15 PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	1 017 979 552,88	1 197 732 073,88	
151 Provisions pour risques	0,00	0,00	
155 Provisions pour Charges	1 017 979 552,88	1 197 732 073,88	
16 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	2 380 392 029,79	2 408 093 747,12	
161 Provisions pour primes non acquises	146 069 301,69	193 442 713,39	
162 Provisions pour sinistres à payer	1 885 277 596,66	1 867 119 423,34	
163 Provisions mathématiques Vie	0,00	0,00	
164 Provisions pour fluctuation de sinistralité	336 226 000,00	336 226 000,00	
165 Provisions pour aléas financiers	0,00	0,00	
166 Provisions techniques des contrats en unités de comptes	0,00	0,00	
167 Provisions pour participation des assurés aux bénéfices	2 678 326,00	2 678 326,00	
168 Autres provisions techniques	3 968 170,33	2 454 649,28	
169 Provisions techniques sur placement	6 172 635,11	6 172 635,11	
17 ECARTS DE CONVERSION-PASSIF	0,00	0,00	
171 Augmentation des créancesimmobilisés et des placements	0,00	0,00	
172 Diminution des dettes de financementet des provisions techniques	0,00	0,00	
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	707 730 328,99	616 800 426,29	
42 DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSONNAIRES	117 453 402,00	100 960 946,00	
420 Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	117 453 402,00	100 960 946,00	
44 DETTES DU PASSIF CIRCULANT	590 276 926,99	515 839 480,29	
441 Cessionnaires, et comptes rattachés créditeurs	99 071 937,55	92 083 194,35	
442 Assurés, intermédiaires cédants coassureurs & comptes rattachés créditeurs	11 362 388,09	17 741 040,45	
443 Personnel Crédeur	0,00	0,00	
444 Organismes sociaux créditeurs	72 242,79	76 086,13	
445 Etat crédeur	145 447 757,18	14 462 871,67	
446 Comptes d'associés créditeurs	0,00	0,00	
448 Autres créanciers	244 894 837,31	297 532 865,65	
449 Comptes de régularisation-passif	89 427 764,07	93 943 422,04	
45 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	
47 ECARTS DE CONVERSION-PASSIF(éléments circulants)	0,00	0,00	
TRESORERIE	22 432 190,42	57 432 733,84	
55 TRESORERIE - PASSIF	22 432 190,42	57 432 733,84	
552 Crédits d'escompte	0,00	0,00	
553 Crédits de trésorerie	0,00	0,00	
554 Banques, TGR, C.C.P.	22 432 190,42	57 432 733,84	
TOTAL GENERAL	11 084 060 808,65	11 106 082 881,02	

1) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC)

EN DHS

II - COMPTE TECHNIQUE ASSURANCES NON-VIE

III - COMPTE NON TECHNIQUE

LIBELLE	Situation au 30 Juin 2020			1 semestre 2019	Situation au 31/12/2019
	Brut	Cessions	Net		
1 PRIMES EMISES	520 997 938,09	187 382 423,00	333 115 515,09	324 307 125,88	741 334 322,91
7 012 Primes émises	465 312 812,39	187 382 423,00	277 930 389,39	271 928 967,39	744 687 469,16
7 014 Acceptation	7 811 714,00	0,00	7 811 714,00	7 811 714,00	11 971 004,00
7 022 Variation des provisions pour primes non acquises	-47 373 411,70	0,00	-47 373 411,70	-44 566 444,49	15 324 150,25
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1 272 397,24	0,00	1 272 397,24	813 480,52	2 029 962,45
716 Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
718 Autres Produits d'exploitation	1 272 397,24	0,00	1 272 397,24	813 480,52	2 029 962,45
719 Reprises d'exploitation; transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 PRESTATIONS ET FRAIS	260 233 326,92	194 797 391,74	65 435 935,18	107 964 045,79	509 440 927,48
601 Prestations et frais payés	507 383 456,11	179 773 821,61	327 609 634,50	145 800 592,22	443 874 982,67
602 Variation des provisions pour sinistres à payer	18 158 173,32	20 938 380,13	-2 780 206,81	18 051 729,37	60 376 188,03
604 Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 194 000,00
605 Variation des provisions pour aléas financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607 Variation des provisions pour participation aux bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	2 678 326,00
608 Variation des autres provisions techniques	-265 308 302,51	-5 914 810,00	-259 393 492,51	-55 888 275,80	58 705 430,78
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	54 395 311,68	0,00	54 395 311,68	49 532 426,03	129 829 385,95
611 Charges d'acquisition des contrats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612 Achats consommés de matières et fournitures	3 208 376,05	0,00	3 208 376,05	2 417 481,85	5 654 546,09
613/614 Autres charges externes	15 133 317,46	0,00	15 133 317,46	17 957 931,12	33 531 604,78
616 Impôts et taxes	4 724 936,46	0,00	4 724 936,46	4 581 289,98	7 063 487,26
617 Charges de personnel	23 956 630,15	0,00	23 956 630,15	17 531 496,61	70 315 524,10
618 Autres charges d'exploitation	255 338,01	0,00	255 338,01	646 338,75	33 153,95
619 Dotations d'exploitation	7 116 713,55	0,00	7 116 713,55	6 397 887,72	13 231 069,77
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	146 592 817,78	0,00	146 592 817,78	332 915 785,14	427 057 889,84
732 Revenus des placements	83 220 369,77	0,00	83 220 369,77	195 880 366,54	200 356 557,83
733 Gains de change	0,00	0,00	0,00	0,00	5 264,20
734 Produits des différences sur prix remboursement à percevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735 Profits sur réalisation de placements	62 563 225,51	0,00	62 563 225,51	137 035 418,60	226 696 067,81
737 Profits provenant de la réévaluation des placement affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738 Intérêts et autres produits de placements	45 445,79	0,00	45 445,79	0,00	0,00
739 Reprises sur charges de placements; Transferts de charges	763 776,71	0,00	763 776,71	0,00	0,00
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	30 518 665,29	0,00	30 518 665,29	45 131 492,06	90 405 696,72
631 Charges d'intérêts	23 952 658,88	0,00	23 952 658,88	36 892 961,12	66 815 986,12
632 Frais de gestion des placements	4 327 669,32	0,00	4 327 669,32	6 772 021,61	12 535 348,14
633 Pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00	85 978,02
634 Amortissement des différences sur prix de remboursement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635 Pertes sur réalisation de placements	1 804 615,78	0,00	1 804 615,78	0,00	0,00
637 Pertes provenant de la réévaluation des placement affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
638 Autres charges de placements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
639 Dotations sur placements	433 721,31	0,00	433 721,31	1 466 509,33	10 968 384,44



COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC) EN DHS

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

IV - RECAPITULATION

LIBELLES		1 Semestre 2020	1 Semestre 2019	Situation au 31/12/2019
I	RESULTAT TECHNIQUE VIE	0,00	0,00	0,00
II	RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	330 630 817,96	455 408 427,66	440 746 165,05
III	RESULTAT NON TECHNIQUE	212 076 684,72	17 949 426,44	-137 160 714,92
	RESULTAT AVANT IMPOTS	542 707 502,68	473 357 854,10	303 585 450,13
	IMPOT SUR LES RESULTATS	153 138 760,00	88 235 520,00	40 517 804,60
IV	RESULTAT NET	389 568 742,68	385 122 334,10	263 067 645,53
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	480 980 730,11	658 036 391,54	1 170 422 175,20
	TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	1 196 650 987,84	854 289 748,05	1 235 195 267,69
	TOTAL DES PRODUITS	1 677 631 717,95	1 512 326 139,59	2 405 617 442,89
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	150 349 912,15	202 627 963,88	729 676 010,15
	TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	984 574 303,12	836 340 321,61	1 372 355 982,61
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	153 138 760,00	88 235 520,00	40 517 804,60
	TOTAL DES CHARGES	1 288 062 975,27	1 127 203 805,49	2 142 549 797,36
	RESULTAT NET	389 568 742,68	385 122 334,10	263 067 645,53

Fidarc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance
47, rue Aïlaï Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT
83, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

MITUELLE AGRICOLE MAROCAINE D'ASSURANCES
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA
SITUATION INTERMEDIAIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES
AU 30 JUIN 2020

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application des dispositions de l'article 116 de la circulaire ACAPS n°01/AS/19 du 2 janvier 2019 relatives à la publication d'informations par les entreprises d'assurances et de réassurance, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 6.115.252.774,57 dont un bénéfice net de MAD 389.568.742,68 au 30 juin 2020. Cette situation a été établie sous la responsabilité de la direction de la mutuelle dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc pour les entreprises d'assurances et notamment de la Circulaire n° 06/05 du 9 juin 2006 relative aux comptes semestriels des entreprises d'assurances et de réassurance, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de ce semestre.

Casablanca, le 24 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
(désigné 100%)
47, Rue Aïlaï Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 05 22 54 87 00 - Fax: 05 22 29 66 70

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Abdelaziz ALMECHATTI
Casablanca
Tél: 05 22 42 11 90 - Fax: 05 22 27 47 37
Associé



BILAN (BL)

EN DHS

ACTIF	Exercice			Exercice 2019
	Brut	Amortissements	Net	
ACTIF IMMOBILISE	16 096 878 484,86	388 198 186,03	15 708 680 298,83	15 544 581 738,79
21 IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	258 962 292,27	55 759 037,78	203 203 254,49	3 707 398,72
211 Frais préliminaires	0,00		0,00	0,00
212 Charges à répartir sur plusieurs exercices	258 962 292,27	55 759 037,78	203 203 254,49	3 707 398,72
213 Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00	0,00
22 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 943 823,25	6 254 781,00	2 689 042,25	2 552 225,25
221 Immobilisation en recherche et développement	0,00		0,00	0,00
222 Brevets,marques,droits at valeurs similaires	7 407 056,46	6 254 781,00	1 152 275,46	1 015 458,46
223 Fonds commercial	1 333 165,00		1 333 165,00	1 333 165,00
228 Autres immobilisations incorporelles	203 601,79		203 601,79	203 601,79
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 575 639,67	108 666 869,40	291 908 770,27	298 581 206,10
231 Terrains	19 179 610,12		19 179 610,12	19 179 610,12
232 Constructions	123 845 908,95	35 505 475,85	88 340 433,10	85 675 910,51
233 Installations techniques, matériel et outillage	492 683,56	373 094,16	119 589,40	128 888,08
234 Matériel de transport	988 644,27	888 227,60	100 416,67	162 916,67
235 Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	48 218 947,55	30 220 993,60	17 997 953,95	19 002 463,68
238 Autres immobilisations corporelles	151 629 336,10	41 679 078,19	109 950 257,91	112 825 372,03
239 Immobilisations corporelles en cours	56 220 509,12		56 220 509,12	61 606 045,01
24/25 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	4 293 509 180,09	133 317 888,94	4 160 191 291,15	4 095 532 662,63
241 Prêts immobilisés	631 461 757,20	82 341,79	631 379 415,41	762 425 152,43
248 Autres créances financières	91 439 918,55	109,00	91 439 809,55	96 029 058,05
251 Titres de participation	6 510 900,00		6 510 900,00	6 011 000,00
258 Autres titres immobilisés	3 564 096 604,34	133 235 438,15	3 430 861 166,19	3 231 067 452,15
26 PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	11 134 887 549,58	84 199 608,91	11 050 687 940,67	11 144 208 246,09
261 Placements immobiliers	1 322 018,22	467 018,22	855 000,00	855 000,00
262 Obligations, bons et titres de créances négociables	301 988 686,09		301 988 686,09	302 355 246,09
263 Actions et parts sociales	10 318 267 021,27	83 732 590,69	10 234 534 430,58	10 520 050 871,20
264 Prêts et effets assimilés	28 754 658,98		28 754 658,98	29 488 035,56
265 Dépôts en comptes indisponibles	458 206 505,15		458 206 505,15	265 114 433,37
266 Placements affectés en contrat en unités de comptes	0,00		0,00	0,00
267 Dépôts auprès des cédantes	10 087 226,87		10 087 226,87	10 087 226,87
268 Autres placements	16 261 433,00		16 261 433,00	16 261 433,00
27 ECARTS DE CONVERSION- ACTIF	0,00		0,00	0,00
271 Diminution de créances immobilisées et des placements	0,00		0,00	0,00
272 Augmentations des dettes de financement et des prov techniques	0,00		0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	2 393 486 340,96	184 079 557,34	2 209 406 783,62	1 883 738 343,09
32 PART DES CESSIOINNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	739 675 165,14		739 675 165,14	821 171 337,03
321 Provisions pour primes non acquises	0,00		0,00	0,00
322 Provisions pour sinistres à payer	195 237 828,99		195 237 828,99	239 067 315,43
323 Provisions des assurances vie	531 836 634,15		531 836 634,15	568 032 120,60
328 Autres provisions techniques	12 600 702,00		12 600 702,00	14 071 901,00
34 CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	1 653 811 175,82	184 079 557,34	1 469 731 618,48	1 062 567 006,06
341 Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	124 104 933,48		124 104 933,48	139 539 605,51
342 Assurés, intermédiaires,cédants,coussureurs débiteurs	581 857 203,57	51 295 915,44	530 561 378,13	313 065 801,21
343 Personnel débiteur	14 199 533,94	67 426,30	14 132 107,64	14 401 296,30
345 Etat débiteur	67 090 825,63		67 090 825,63	67 090 825,63
346 Comptes d'associés débiteurs	0,00		0,00	0,00
348 Autres débiteurs	604 928 348,99	132 716 215,60	472 212 133,39	508 973 728,31
349 Comptes de régularisation-actif	261 630 240,21		261 630 240,21	19 495 749,10
35 TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT(non affectés aux opérations d'assurance)	0,00		0,00	0,00
37 ECARTS DE CONVERSION-ACTIF(déments circulants)	0,00		0,00	0,00
TRESORERIE	387 551 719,49	1 462 865,67	386 088 853,82	394 893 772,27
51 TRESORERIE-ACTIF	387 551 719,49	1 462 865,67	386 088 853,82	394 893 772,27
511 Chèques et valeurs à encaisser	239 845 760,44		239 845 760,44	185 849 301,78
514 Banques, TGR, C.C.P.	147 705 959,05	1 462 865,67	146 243 093,38	209 044 470,49
516 Caisses,régies d'avances et accreditifs	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	18 877 916 545,31	573 740 609,04	18 304 175 936,27	17 823 213 854,15

PASSIF		Exercice	Exercice 2019
FINANCEMENT PERMANENT		16 463 485 307,77	16 171 271 530,56
11	CAPITAUX PROPRES	6 383 105 046,06	5 934 143 465,91
111	Fonds d'établissement	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00
112	Primes d'émission,de fusion ,d'apport	0,00	0,00
113	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
114	Réserve légale	0,00	0,00
115	Autres réserves	2 897 041 560,57	2 495 882 975,44
116	Report à Nouveau (1)	37 018 177,34	37 018 177,34
117	fonds social complémentaire	0,00	0,00
118	Résultats nets en instance d'affectation (1)	0,00	0,00
119	Résultat net de l'exercice (1)	449 045 308,15	401 242 313,13
13	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	0,00	0,00
135	Provisions réglementées	0,00	0,00
14	DETTES DE FINANCEMENT	420 194 691,00	550 194 691,00
141	Emprunts obligataires	0,00	0,00
143	Emprunts pour fonds d'établissement	0,00	0,00
148	Autres dettes de financement	420 194 691,00	550 194 691,00
15	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	348 087 474,28	437 188 813,12
151	Provisions pour risques	0,00	0,00
155	Provisions pour Charges	348 087 474,28	437 188 813,12
16	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	9 312 098 096,43	9 249 744 560,53
161	Provisions pour primes non acquises	244 478 175,40	192 094 819,16
162	Provisions pour sinistres à payer	2 311 410 389,71	2 350 188 443,32
163	Provisions des assurances vie	6 243 995 973,00	6 176 790 669,00
164	Provisions pour fluctuations de sinistralité	67 100 000,00	67 100 000,00
165	Provisions pour aléas financiers	0,00	0,00
166	Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,00	0,00
167	Provisions pour participation aux bénéfices	398 121 391,00	440 385 264,00
169	Provisions techniques sur placement	2 577 717,90	2 577 717,90
168	Autres provisions techniques	44 414 449,42	20 607 647,15
17	ECARTS DE CONVERSION- PASSIF	0,00	0,00
171	Augmentation de créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
172	Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)		1 343 759 946,50	1 474 796 592,23
42	DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	615 358 479,83	689 041 485,83
420	Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	615 358 479,83	689 041 485,83
44	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	728 401 466,67	785 755 106,40
441	Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	261 470 910,90	184 878 764,82
442	Assurés, intermédiaires,cédants,cassur, et comptes rattachés crédit.	73 624 388,81	118 066 494,83
443	Personnel créditeur	0,00	0,00
444	Organismes sociaux créditeurs	374 382,24	345 463,31
445	Etat créditeur	110 153 804,98	13 114 365,90
446	Comptes d'associés créditeurs	43 700 000,00	43 700 000,00
448	Autres créanciers	121 357 918,16	327 863 850,16
449	Comptes de régularisation-passif	117 720 061,58	97 786 167,38
45	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
47	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF(déments circulants)	0,00	0,00
TRESORERIE		496 930 682,00	177 145 731,36
55	TRESORERIE-PASSIF	496 930 682,00	177 145 731,36
552	Crédits d'escompte	0,00	0,00
553	Crédits de trésorerie	0,00	0,00
554	Banques	496 930 682,00	177 145 731,36
TOTAL GENERAL		18 304 175 936,27	17 823 213 854,15

(1) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC)

EN DHS

I - COMPTE TECHNIQUE ASSURANCES VIE

II - COMPTE TECHNIQUE ASSURANCES NON-VIE

	Libellé	Exercice			1er semestre 2019	Exercice 2019
		Brut	Cessions	Net		
1	PRIMES	457 121 989,05	7 555 103,00	449 566 886,05	342 115 686,36	665 916 110,98
7 011	Primes émises	457 121 989,05	7 555 103,00	449 566 886,05	342 115 686,36	665 916 110,98
7 022	Var. des provisions pour primes non acquises			0,00	0,00	
2	PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	0,00		0,00	0,00	0,00
716	Subventions d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
718	Autres produits d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
719	Reprises d'exploitation,transferts de charges	0,00		0,00	0,00	0,00
3	PRESTATIONS ET FRAIS	427 179 193,74	-65 958 467,75	493 137 661,49	359 709 397,46	839 918 434,24
601	Prestations et frais payés	423 673 180,58	1 188 653,12	422 484 527,46	242 583 856,32	506 725 379,80
602	Variation des provisions pour sinistres à payer	-21 435 417,84	-30 951 634,42	9 516 216,58	4 897 279,89	4 105 065,04
603	Variation des provisions des assurances vie	67 205 304,00	-36 195 486,45	103 400 790,45	157 670 746,25	226 059 270,40
604	Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité			0,00	0,00	15 891 000,00
605	Variation des provisions pour aléas financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
606	Variation des prov techniques des contrats en unités de comptes	0,00		0,00	0,00	0,00
607	Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-42 263 873,00		-42 263 873,00	-45 442 485,00	87 137 719,00
608	Variation des autres provisions techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
4	CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	31 329 155,07		31 329 155,07	32 971 256,31	48 220 510,03
611	Charges d'acquisition des contrats	12 330 556,13		12 330 556,13	10 539 395,79	19 879 137,99
612	Achats consommés de matières et fournitures	1 729 842,77		1 729 842,77	1 196 097,75	1 697 031,05
613/614	Autres charges externes	4 132 887,01		4 132 887,01	6 060 212,63	3 556 062,41
	Impôts et taxes	3 161 003,45		3 161 003,45	2 512 194,31	4 070 224,34
617	Charges de personnel	5 787 887,99		5 787 887,99	9 195 578,21	12 780 004,21
618	Autres charges d'exploitation	2 053 065,89		2 053 065,89	1 571 546,13	2 023 267,37
619	Dotations d'exploitation	2 133 911,83		2 133 911,83	1 896 231,49	4 214 782,66
5	PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	248 567 398,73		248 567 398,73	330 037 046,16	380 042 789,72
732	Revenus des placements	120 808 265,10		120 808 265,10	209 956 415,60	215 655 047,60
733	Gains de change	0,00		0,00	0,00	0,00
734	Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	0,00		0,00	0,00	0,00
735	Profits sur réalisation de placements	127 682 621,46		127 682 621,46	120 064 545,57	163 716 578,78
736	Ajustement de VARCUC (1) (plus- values non réalisées)	0,00		0,00	0,00	0,00
737	Profits provenant de la réévaluation des placement affectés	0,00		0,00	0,00	0,00
738	Intérêts et autres produits de placements	76 512,17		76 512,17	16 084,99	671 163,34
739	Reprises sur charges de placements;Transferts de charges	0,00		0,00	0,00	0,00
6	CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	11 546 240,94		11 546 240,94	13 868 405,45	18 866 572,87
631	Charges d'intérêts	0,00		0,00	0,00	0,00
632	Frais de gestion des placements	2 494 526,82		2 494 526,82	2 283 822,77	4 736 801,99
633	Pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00
634	Amortissement des différences sur prix de remboursement	0,00		0,00	0,00	0,00
635	Pertes sur réalisation de placements	1 156 794,00		1 156 794,00	0,00	0,00
637	Pertes provenant de la réévaluation des placement affectés	0,00		0,00	0,00	0,00
636	Ajustement de VARCUC (1) (moins- values non réalisées)	0,00		0,00	0,00	0,00
638	Autres charges de placements	0,00		0,00	0,00	0,00
639	Dotations sur placements	7 894 920,12		7 894 920,12	11 584 582,68	14 129 770,97
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1+2+3+4+5+6)		235 634 798,03	73 513 570,75	162 121 227,28	265 603 673,30	138 953 383,56



III - COMPTE NON TECHNIQUE

Libellé	OPERATIONS		Totaux Exercice	1er semestre 2019	Exercice 2019
	Propres à l'exercice	Concernant les Ex. précédents			
1 PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	87 077 732,99	0,00	87 077 732,99	139 690 513,32	164 393 322,15
741 Produits d'exploitation non techniques courants	0,00		0,00	0,00	0,00
743 Intérêts et autres produits non techniques courants	82 786 129,82		82 786 129,82	139 643 872,44	164 393 322,15
744 Produits des différences sur prix de remb à percevoir	0,00		0,00	0,00	0,00
748 Autres produits non techniques courants	0,00		0,00	0,00	0,00
749 Reprises non techniques.transferts de charges	4 291 603,17		4 291 603,17	46 640,88	0,00
2 CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	36 116 883,30	0,00	36 116 883,30	27 002 415,43	55 739 948,21
641 Charges d'exploitation non techniques courantes	20 989 920,38		20 989 920,38	17 864 680,12	21 896 289,51
643 Charges financières non techniques courantes	5 367 750,58		5 367 750,58	1 758 022,93	1 758 022,93
644 amortissement des différences/ prix de remboursement	0,00		0,00	0,00	0,00
648 Autres charges non techniques courantes	0,00		0,00	0,00	0,00
649 Dotations non techniques courantes	9 759 212,34		9 759 212,34	7 379 712,38	32 085 635,77
RESULTAT NON TECHNIQUE COURANT (1-2)	50 960 849,69	0,00	50 960 849,69	112 688 097,89	108 653 373,94
3 PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	316 076 505,95	10 874 040,78	326 950 546,73	11 953 121,14	15 120 572,45
751 Produits des cession d'immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00
756 Subventions d'équilibre	0,00		0,00	0,00	0,00
757 Profits provenant de la réévaluation des éléments de l'actif	0,00		0,00	0,00	0,00
758 Autres produits non courants	805,95	10 874 040,78	10 874 846,73	11 953 121,14	15 120 572,45
759 Reprises non courantes, transferts de charges	316 075 700,00		316 075 700,00	0,00	0,00
4 CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	357 562 328,68	0,00	357 562 328,68	209 856 594,61	125 963 183,29
651 Valeurs nettes d'amort des immobilisations cédées	0,00		0,00	0,00	0,00
656 Subventions accordées	0,00		0,00	0,00	0,00
657 Pertes provenant de la réévaluation des éléments de l'actif	0,00		0,00	0,00	0,00
658 Autres charges non courantes	304 122 461,71		304 122 461,71	28 422 567,99	29 903 717,27
659 Dotations non courantes	53 439 866,97		53 439 866,97	181 434 026,62	96 059 466,02
RESULTAT NON TECHNIQUE NON COURANT (3-4)	-41 485 822,73	10 874 040,78	-30 611 781,95	-197 903 473,47	-110 842 610,84
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	9 475 026,96	10 874 040,78	20 349 067,74	-85 215 375,58	-2 189 236,90

IV - RECAPITULATION

		Exercice	1er semestre 2019	Exercice 2019
I	RESULTAT TECHNIQUE VIE	162 121 227,28	265 603 673,30	138 953 383,56
II	RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	354 280 050,13	302 667 059,51	281 183 023,47
III	RESULTAT NON TECHNIQUE	20 349 067,74	-85 215 375,58	-2 189 236,90
IV	RESULTAT AVANT IMPOTS	536 750 345,15	483 055 357,23	417 947 170,13
V	IMPOTS SUR LES RESULTATS	87 705 037,00	38 959 365,00	16 704 857,00
VI	RESULTAT NET	449 045 308,15	444 095 992,23	401 242 313,13
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	698 134 284,78	672 152 732,52	1 045 958 900,70
	TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	683 408 790,84	757 067 361,91	1 131 000 523,34
	TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	414 028 279,72	151 643 634,46	179 513 894,60
	TOTAL DES PRODUITS	1 795 571 355,34	1 580 863 728,89	2 356 473 318,64
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	536 013 057,50	406 549 059,22	907 005 517,14
	TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	329 128 740,71	454 400 302,40	849 817 499,87
	TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	393 679 211,98	236 859 010,04	181 703 131,50
	IMPOTS SUR LES RESULTATS	87 705 037,00	38 959 365,00	16 704 857,00
	TOTAL DES CHARGES	1 346 526 047,19	1 136 767 736,66	1 955 231 005,51
	RESULTAT NET	449 045 308,15	444 095 992,23	401 242 313,13

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Fidarc
Grant Thornton
 L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellah
 Casablanca
 Maroc

COOPERS AUDIT
 83, avenue Hassan II
 20 100 Casablanca
 Maroc

MITUELLE CENTRALE MAROCAINE D'ASSURANCES
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES
AU 30 JUIN 2020

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application des dispositions de l'article 116 de la circulaire ACAPS n°01/AS/19 du 2 janvier 2019 relatives à la publication d'informations par les entreprises d'assurances et de réassurance, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 6.383.105.046,06 dont un bénéfice net de MAD 449.045.308,15 au 30 juin 2020. Cette situation a été établie sous la responsabilité de la direction de la mutuelle dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

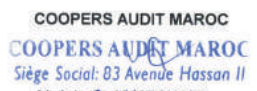
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc pour les entreprises d'assurances et notamment de la Circulaire n° 06/05 du 9 juin 2006 relative aux comptes semestriels des entreprises d'assurances et de réassurance, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de ce semestre.

Casablanca, le 24 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 305 22 54 17 - Fax: 305 22 29 86 70



COOPERS AUDIT MAROC
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Abdelaziz ALMEGHATT
Tél: 0522 62 16 90 - Fax: 0522 27 47 34

Faïçal MEKOUAR
 Associé

Loi de Finances 2021

Mohamed Benchaâboun tente de convaincre...

Au Parlement pour présenter le projet de Loi de Finances 2021, le ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun, a exposé les prévisions budgétaires de l'Etat pour l'année prochaine, en s'appliquant à convaincre de leur bienfondé. Une note d'espoir ? Malgré la situation actuelle due à la propagation de la pandémie et de ses conséquences socio-économiques et à deux années consécutives de sécheresse, l'année 2021 pourrait être, selon le ministre Mohamed Benchaâboun, l'année de tous les espoirs. Devant la Commission des finances et du développement économique de la Chambre des représentants (lundi 28 septembre 2020), le ministre de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration assure que le Gouvernement ne ménage aucun effort pour relancer l'économie nationale et lancer une réforme ambitieuse et tout aussi courageuse du secteur public.

La situation est cependant ce qu'elle a est, explique-t-il aux élus peu amènes. Nous sommes face à une récession de 5,8% de l'économie nationale, soit 0,8% de plus que les estimations prévues dans le cadre de la loi de finances rectificative de juin dernier.

Et Benchaâboun de chiffrer les replis: ils sont de l'ordre de 50% volet Tourisme, 12% pour le Transport et 9,1% pour le Commerce.

Voilà pourquoi le Maroc a été contraint par Covid-19 d'adopter une politique d'austérité qui s'est uniquement focalisée sur les dépenses de fonctionnement de l'administration et la restructuration du secteur des Entreprises et des Etablissements publics.

Sinon, deux priorités du PLF 2021 ont été présentées et détaillées: la Santé et l'Education.■

Mohammed Nafaa



Santé, éducation Mohamed Benchaâboun annonce les priorités du PLF 2021

Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun, a dévoilé les détails du projet de Loi de Finances 2021 (PLF 2021).

Les enjeux du PLF 2021

Lors de son intervention devant la commission des Finances et du développement économique à la Chambre des représentants, le 28 septembre 2020, M. Benchaâboun a souligné que l'élabora-

tion du PLF 2021 a tenu compte des enjeux et priorités du pays. Ainsi, il a fait savoir que 5.500 postes budgétaires seront réservés au secteur de la santé, en augmentation de 1.500 postes par rapport à 2020 ; et que 17.000 postes seront accordés au secteur de l'éducation (+2.000 postes). Deux priorités donc: la Santé et l'éducation.

M. Benchaâboun a également annoncé une augmentation des dépenses de matériel de 717MDH au profit du budget du département de la santé et de 3MMDH

au profit du budget du département de l'éducation, ajoutant que les dépenses d'investissement seront revues à la hausse de 850MDH pour le secteur de la santé et 528MDH pour celui de l'éducation.

Le ministre a expliqué les défis liés à la préparation du PLF 2021, détaillant les charges incompressibles, qui consistent en une hausse de 8,5 MMDH au titre de la masse salariale (impact du dialogue social, régularisation des promotions...), une hausse de 1,5MMDH au titre de l'organisation des élections, une hausse de 2MMDH au titre des charges de la compensation et de 1,6MMDH au profit des régions dans le cadre la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

«Si l'on tient compte de toutes ces données, il y aura un total de 13,6MMDH sous forme de charges additionnelles», a tenu à souligner le ministre.

En plus des charges incompressibles, Mohamed Benchaâboun a prévenu que l'année 2021 connaîtrait un repli de 20 à 25MMDH des recettes fiscales, à cause des répercussions de la crise sanitaire.

Aussi, met en garde le ministre, ces contraintes (charges incompressibles et repli des recettes fiscales) impliquent de prendre des mesures qui puissent garantir les indispensables équilibres financiers et assurer les marges nécessaires au lancement des réformes structurelles pour la relance post-crise.

Ce sont là de grands défis.

En abordant la question de la restructuration des Etablissements et Entreprises Publics (EEP), Mohamed Benchaâboun a annoncé la création d'une agence nationale pour la gestion stratégique des participations de l'Etat et le suivi de la performance des établissements publics pour consolider le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire, renforcer la bonne gouvernance au niveau des EEP, garantir la gestion stratégique des participations de l'Etat et suivre l'efficacité opérationnelle des établissements publics.

Recommandation du ministre: Il faudrait chercher de nouvelles ressources, à travers une gestion active des domaines de l'Etat, le recours à des mécanismes innovants de financement, ou encore le recours à des partenariats public-privé■

MN

Préservation du tissu économique, encouragement de l'entreprise...

Les recommandations de la CGEM pour le PLF 2021

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 vise à accorder une priorité aux secteurs de la santé et de l'éducation, en leur affectant un budget additionnel de 5MMDH.



Chakib Alj, Président de la CGEM

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a tenu, lundi 28 septembre 2020, une conférence de presse à Casablanca. La rencontre co-présidée par Chakib Alj et Mehdi Tazi, respectivement Président et Vice-président de la CGEM, a été l'occasion pour la CGEM, de présenter sa vision de du Projet de Loi de Finances (PLF) au titre de l'année budgétaire 2021. Plusieurs axes ont été soulevés par les Administrateurs de la Confédération patronale, comme éléments clés auxquels le PLF 2021 doit apporter des réponses. En matière de préservation du tissu économique, la CGEM préconise entre autres, le maintien de la commande publique au moins au même niveau que l'année 2020, la poursuite de la baisse de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour le secteur industriel orienté vers l'export, ainsi que l'accélération de l'adoption du projet de la Loi cadre relative à la réforme du système fiscal. Pour la CGEM, le PLF 2021 doit contenir des mesures incitatives à l'égard des entre-

prises, notamment en ce qui concerne l'amnistie fiscale. Sur ce point, la Confédération patronale appelle à accorder une amnistie totale des charges sociales aux entreprises qui souhaitent régulariser leur situation antérieure à 2021 avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), surtout pour celles qui souhaitent intégrer le secteur formel. S'agissant de la préservation de l'emploi, la CGEM appelle à l'extension de l'exonération de l'Impôt sur le Revenu (IR) et des charges sociales, pendant au minimum 24 mois, pour tout nouvel emploi de jeunes diplômés sans limitation de nombre, dans la limite d'une rémunération de 10.000 dirhams par mois. En outre, la Confédération patronale estime que les filets sociaux sont à repenser au Maroc, notamment en ce qui concerne l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE). Enfin, pour renforcer la confiance, la CGEM appelle au respect des garanties données au contribuable lors des vérifications fiscales, à travers l'instauration de mécanismes de contrôle et de supervision claires et précises. ■

AtlantaSanad Assurance

Un nouveau champion est né

Dans le cadre de leur projet de rapprochement, annoncé le 1er juin 2020, les compagnies d'assurances Atlanta et Sanad ne font désormais qu'une seule et unique compagnie : AtlantaSanad Assurance.

Assurance sans «s», insistent M. Hassan Bensalah...

Avec plus de 170 ans d'expertise cumulée, un chiffre d'affaires (2019) consolidé de près de 5 milliards de dirhams, plus de 650 collaborateurs et un réseau exclusif de près de 400 points de vente, la nouvelle compagnie AtlantaSanad Assurance occupe le 2ème rang dans le marché marocain de l'Assurance Non Vie.

“La naissance d'AtlantaSanad Assurance suite au rapprochement de nos deux compagnies marque pour notre Groupe, le démarrage d'une nouvelle ère”, a annoncé d'emblée Mohamed Hassan Bensalah, Président du Groupe Holmarcom, lors de la visioconférence de presse organisée à l'occasion, dans l'après-midi du vendredi 25 septembre 2020. “Si nous avons fait le choix stratégique de fusionner deux compagnies fortes par leur histoire, leurs indicateurs de croissance, leur réseau et leurs talents, c'est pour aller encore plus de l'avant, relever de nouveaux défis et en faire une compagnie



plus grande, plus moderne et plus accessible”, a poursuivi Bensalah.

Ayant pour ambition de se positionner comme l'assureur marocain de référence, AtlantaSanad Assurance a pour objectif premier d'atteindre l'excellence, en offrant des produits innovants et en assurant une qualité de service supérieure autant pour

ses clients que pour son réseau d'agents et ses partenaires de courtage.

Couvrant largement le territoire marocain avec une présence autant dans les grandes villes que dans les petites communes, au Nord, au Sud, au Centre comme à l'Oriental, la compagnie est fière d'être un assureur de proximité, solide,

né !



moderne, responsable et engagé au service de ses millions d'assurés.

La rencontre avec les médias était l'occasion pour la compagnie de révéler sa nouvelle identité visuelle ainsi que sa nouvelle signature "La vie nous rapproche", qui traduit clairement l'importance de la proximité dans le positionne-

ment d'AtlantaSanad Assurance.

En présentant l'identité visuelle de la nouvelle compagnie, Fatima Zahra Bensalah, Vice-Présidente d'AtlantaSanad Assurance, a souligné: "A l'instar de notre choix de fusionner les noms des deux compagnies, nous nous sommes inspirés de leurs identités visuelles respectives pour en créer une nouvelle", avant de poursuivre: "Le logotype d'AtlantaSanad Assurance reprend les couleurs des deux compagnies et capitalise sur la calligraphie arabe qui fait référence à notre marocanité".

De son côté, Jalal Benchekroun, le Directeur général de la compagnie est revenu sur le process opérationnel de ce rapprochement qui a démarré le 1er juin 2020 "Si nous avons réussi à respecter le délai annoncé préalablement pour la fusion effective, c'est parce que nos équipes ont fait preuve d'un engagement hors pair tout au long de cette période,

malgré les contraintes qu'impose la situation sanitaire".

La fusion a été actée après avoir obtenu les approbations réglementaires usuelles, notamment celles de l'ACAPS et l'AMMC. S'en est suivi l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020. Ladite fusion s'est faite par voie d'absorption de Sanad par Atlanta; Sanad étant filiale d'Atlanta à hauteur de 99,96%. La fusion a été exécutée sur la base d'une parité d'échange de 11 actions Atlanta pour 1 action Sanad et a été réalisée à travers une augmentation du capital d'Atlanta Assurances.

Ce projet de rapprochement s'inscrit dans la continuité de la réorganisation initiée par le Groupe Holmarcom en juillet 2019, dans le cadre du développement de son Pôle Finance porté par la holding Holmarcom Finance Company■

Mohcine Lourhzal

Nouveau plan de transformation pour la Société Centrale de Réassurance

Le Conseil d'Administration de la Société Centrale de Réassurance, réuni le 25 Septembre 2020 sous la présidence de Abdellatif Zaghoun, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a pris connaissance du nouveau plan de Transformation de la Compagnie pour 2021-2023: « Transform Tomorrow Together » .



2018 et 2020 et la culture d'entreprise a évolué vers une agilité accrue en gestion des projets.

Nouvel élan et ambitions renforcées

Capitalisant sur les réalisations du Plan de Transformation STRONG II et en prenant en considération le contexte actuel de la SCR, le nouveau Plan « Transform Tomorrow Together », outre la finalisation des derniers chantiers de « Strong II » et la prise en charge des recommandations de la Cour des Comptes, vise à renforcer le positionnement opérationnel de la SCR et à accélérer sa croissance de manière pragmatique à la fois au Maroc et à l'international. Il porte également l'objectif historique de la SCR de contribuer au développement du marché de l'assurance et d'obtenir des conditions plus favorables pour l'ensemble des cessions nationales en réassurance afin de diminuer les dépenses en devises pour le pays. Ce nouveau plan stratégique a ainsi été décliné autour de 4 Piliers et de 8 axes.

Nouveaux Administrateurs indépendants

Au cours de sa séance du 25 Septembre 2020, le Conseil d'Administration de la SCR a également examiné la désignation de deux Administrateurs Indépendants, experts internationaux dans le monde de la réassurance, en vue d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Les deux Administrateurs, Jean Casanova et Christian Mounis, disposent tous deux d'une longue expérience et d'une expertise éprouvée dans le secteur des assurances et de la Réassurance qui s'inscrivent pleinement dans les ambitions de la SCR d'être un acteur régional de premier plan. ■

Ce plan triennal, qui vise à renforcer le positionnement de la SCR et à accélérer sa croissance, s'inscrit en suite de l'arrivée à échéance du Plan de Transformation « Strong II ».

Le Plan Strong II vise à ancrer la SCR dans son rôle de réassureur leader national et à l'inscrire dans une perspective de leader régional. Il se décline notamment autour de 4 principaux axes à savoir: La Croissance et visibilité sur l'avenir, l'expertise technique et gestion des risques, l'excellence opérationnelle et la satisfaction clients et enfin, le renforcement de la culture d'entreprise et l'amélioration du mode de management. Au terme de ce plan de transformation, la SCR a développé un chiffre d'affaires additionnel de 191 MDH (2017-2018). Au cours de cette période, la SCR a également renouvelé ses certifications avec le grade «

AAA (mar) » avec une perspective « stable » par Fitch et une notation B++(Good) perspective stable par AM Best. La compagnie a également procédé à un déploiement ERM de dernière génération et lancé l'Academy SCR, permettant de renforcer le rôle de la SCR, premier réassureur national, en tant que centre d'expertise technique au service des compagnies d'assurance locales et régionales, notamment en Afrique et au Moyen Orient. « Strong II » a également compris l'élaboration d'un nouveau manuel des procédures et la mise en œuvre d'un processus d'amélioration de la qualité de service auprès des partenaires avec notamment la mise en place de la charte d'engagement de service pour le Marché Marocain et du baromètre semestriel de satisfaction client. Enfin, en ce qui concerne la culture d'Entreprise et l'amélioration du mode de management, le renforcement de son système RH a permis de réduire de 50% le « turn over », entre

Secteur bancaire

Attijariwafa bank a réalisé au cours du premier semestre 2020, un produit net bancaire (PNB) de 12,4 milliards de dirhams (MMDH), en croissance de 5,1% par rapport à la même période de l'année 2019, ressort-il de ses résultats semestriels.



Attijariwafa bank réalise un PNB de 12,4MMDH

L'évolution du PNB est impactée négativement par le ralentissement général de l'activité, résultant de la crise dans les différents pays de présence, et positivement par certains éléments non récurrents, plus particulièrement le bon comportement des activités de marché, suite à la baisse des taux obligataires au Maroc au deuxième trimestre, explique le groupe bancaire.

Le résultat net part du groupe ressort à 1,2 MMDH, en repli de 57,5%, impacté par la hausse significative du coût du risque, conjuguée à la contribution exceptionnelle au fonds spécial Covid-19, selon la même source.

Le coût du risque s'établit à 3 MMDH, en très forte progression par rapport au premier semestre 2019 (+231%), en lien avec la détérioration significative du risque de crédit engendrée par la crise du Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé.

Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque consolidé atteint 1,70% contre 0,54% au premier semestre 2019.

Par ailleurs, Attijariwafa bank rappelle avoir déployé, depuis le début de la crise, une série de mesures dont l'objectif prioritaire est de garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs, tout en maintenant la continuité de service dans des conditions optimales pour les clients, dans les différents pays de présence.

Les équipes d'Attijariwafa bank, engagées en première ligne et soutenues par un dispositif spécial pour servir les clients, les soutenir et les accompagner dans la gestion des impacts de la crise, ont fait preuve d'un engagement et d'une mobilisation exceptionnels.

Cette mobilisation a permis au groupe de financer 4.334 jeunes et porteurs de projets pour un montant de 710 millions de dirhams (MDH), dans le cadre de l'initiative "Intelaka", reporter les échéances de crédit pour plus de 110.000 clients particuliers et entreprises pour un montant total de 25 MMDH au Maroc (210.000

clients sur base consolidée), distribuer 6,2 MMDH de crédits "Damane Oxygène" bénéficiant à 18.200 TPME et atteignant près de 35% de parts de marché.

Le Groupe a également accordé 7 MMDH de crédits "Damane Relance" bénéficiant à 6.090 TPME et contribué à servir les indemnités CNSS et les aides directes de l'État au bénéfice de centaines de milliers de salariés et citoyens marocains, à travers la mise à disposition des réseaux d'agences et de GAB d'Attijariwafa bank et du réseau de Wafacash. Attijariwafa bank a ainsi accompagné et soutenu plus de 19.500 entreprises marocaines, majoritairement des TPME, à travers la distribution de 26 MMDH de crédits additionnels, depuis le début de la crise.

D'autre part, le nombre de transactions traitées sur les canaux digitaux du Groupe, depuis le début de la crise, a bondi de 61%, par rapport à la même période de l'année dernière, et atteint 77,2% de l'ensemble des canaux ■

Mohcine Lourhzal

Bonne résilience face à la conj

Le Groupe OCP affiche à fin juin 2020 des résultats opérationnels supérieurs à la moyenne du secteur, en dépit du contexte de pandémie actuel et d'une baisse générale des prix (-20% durant les 6 premiers mois de 2020). Comment s'explique cette performance ?



3 milliards de MAD au Fonds spécial COVID-19, le Résultat net consolidé part aurait été de 1,7 milliards de MAD (au lieu des -0,6 milliards de MAD)

L'OCP, qui prend bien acte du fait que compte tenu du contexte de pandémie

Indicateurs de performance Les chiffres de la résilience sur une année glissante

A comparer les résultats sur une année glissante et les performances à fin juin 2019 et fin juin 2020 quasiment inchangées, la résilience du Groupe OCP face au contexte de crise sanitaire mondiale, est évidente.

Le chiffre d'affaires

Juin 2020 : 27,4 milliards de dirhams

Juin 2019 : 27,6 milliards de dirhams

L'EBITDA

Juin 2020 : 8,5 milliards de dirhams

Juin 2019 : 8,5 milliards de dirhams

La marge d'EBITDA

Juin 2020 : 31%

Juin 2019 : 31%

Quant aux dépenses d'investissement à fin juin 2020, elles se situent à 5,1 milliards de dirhams.

Le Groupe OCP a en outre contribué à hauteur de 3 milliards de dirhams au Fonds spécial Covid-19■

En effet, les résultats consolidés du Groupe OCP à fin juin 2020 sont particulièrement performants, compte tenu de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du nouveau Coronavirus Covid-19 et de ses multiples impacts.

L'OCP a pu maintenir un chiffre d'affaires stable à 27,4 milliards de MAD (contre 27,6 milliards, à fin juin 2019). Le Groupe explique que cela est dû à une hausse significative des volumes d'exportation d'engrais, qui a compensé la baisse des prix comparativement au premier semestre de 2019.

L'EBITDA du Groupe est également stable, avec une marge d'EBITDA solide de 31%, similaire à l'année dernière (voir encadré des performances). Un résultat largement supérieur à la moyenne du sec-

teur qui se situe autour de 20% sur la même période.

OCP consolide ainsi sa position de leader sur le secteur, notamment grâce à l'amélioration continue de ses coûts de production. OCP a par ailleurs ouvert plusieurs chantiers de pilotage de ses performances afin de limiter les effets négatifs générés par la pandémie. Et le Groupe de souligner: l'effet de ces mesures, qui se poursuivront post-pandémie, se verra sur les résultats de l'année 2020.

Certes, le RNPG (Résultat net consolidé part du groupe) marque un recul, impacté par la comptabilisation en totalité sur le semestre (conformément aux normes internationales IFRS) de la contribution du Groupe OCP au Fonds spécial COVID-19, de 3 milliards de MAD. Mais, le Groupe le souligne, sans l'impact (non récurrent) de la contribution de

oncture

mondiale l'environnement économique continue d'être incertain, dit rester vigilant ; s'appuyer sur des projets de pilotage de performance pour monitorer les risques ; et estime que, malgré la pandémie qui perdure, les perspectives du Groupe pour l'année 2020 sont favorables, à condition que la pandémie n'ait pas de nouveaux effets significatifs.

Une chose est sûre, les performances du 1er semestre 2020 ont été réalisées dans des conditions particulières que rappelle le Groupe. Un contexte de sur-offre sur le marché international. Les prix moyens du DAP ont connu une baisse de plus de 20% sur les six premiers mois de l'année 2020 comparés à ceux pratiqués durant la même période de l'année passée. Mais cette situation de prix défavorable a été compensée par, d'une part, une hausse des importations mondiales, à l'exception de l'Inde et des Etats-Unis qui détenaient en début d'année des stocks élevés ; et, d'autre part, un recul des exportations chinoises.

Autre atout du Groupe OCP. Il a bénéficié de sa présence à travers les cinq continents et de sa flexibilité industrielle pour adapter son portefeuille de produits à la demande de chaque région et profiter au mieux des opportunités du marché. Le Groupe a ainsi augmenté ses exportations d'engrais de près de 1,6 million de tonnes par rapport à la même période de l'année passée, principalement dirigées vers l'Amérique Latine, l'Europe et l'Inde.

Eclairage de l'Office: cette augmentation du volume de ventes d'engrais du Groupe est soutenue notamment par le Plan de Continuité d'Activité, implémenté dès le début de la pandémie, qui a permis le maintien des opérations de production minière et chimique sur tous les sites, à cadence usuelle. Et de souligner avoir en même temps veillé à garantir la sécurité et la santé des collaborateurs et à maintenir un respect total des mesures sanitaires ■

KB

Agriculture

IFC et OCP Africa, partenaires en Afrique

La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale et OCP Africa, filiale du Groupe OCP, ont mis en place un partenariat qui consistera à renforcer des filières agricoles en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Ce qui améliorera le niveau de vie de quelque 12.000 petits producteurs.

La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, a en effet annoncé la mise en place d'un partenariat avec OCP Africa, filiale du Groupe marocain OCP, leader mondial du marché du phosphate et de ses produits dérivés, en vue de renforcer 2 filières agricoles en Afrique: les filières du riz en Côte d'Ivoire et du millet au Sénégal. Ce qui contribuera à l'amélioration du niveau de vie de milliers de petits producteurs.

Le constat était que ces cultures, indispensables pour garantir la sécurité alimentaire de ces deux pays d'Afrique de l'Ouest, opèrent à des rendements bien inférieurs à leur plein potentiel, en raison notamment d'un manque de professionnalisation, de pratiques agricoles inadaptées et d'un accès insuffisant au financement.

Dans le cadre de ce partenariat, IFC fournira des services-conseils aux agriculteurs et aux groupements agricoles membres du programme Agribooster d'OCP Africa avec l'ambition de faire bénéficier, d'ici 2022, près de 12.000 agriculteurs ivoiriens et sénégalais.

L'objectif de ce projet est de renforcer les compétences techniques, financières et managériales des coopératives et d'améliorer les pratiques agricoles en intégrant des solutions intelligentes relatives au changement climatique pour la gestion de l'eau et des sols. De même que d'accélérer la digitalisation des systèmes de paiements dans les deux chaînes de valeur et le développe-



ment d'un outil de notation pour améliorer l'accès au financement des agriculteurs.

«Nous sommes très heureux de ce partenariat avec OCP Africa, fervent contributeur au développement de l'agriculture en Afrique, qui vise à promouvoir une agriculture plus responsable et respectueuse de l'environnement», a déclaré Xavier Reille, directeur d'IFC pour le Maghreb.

«Ce partenariat concrétise notre vision de libérer durablement le potentiel de l'agriculture africaine à travers une approche holistique, impliquant des acteurs clés de la chaîne de valeur, au profit des petits fermiers», explique Mohamed Anouar Jamali, directeur général de OCP Africa.

Filiale du Groupe OCP, leader mondial du marché du phosphate et de ses produits dérivés, OCP Africa, avec qui l'IFC a signé en janvier 2020 un accord de principe en vue d'une collaboration renforcée, est un acteur stratégique en Afrique pour le développement d'une agriculture durable et intelligente qui valorise le travail des petits producteurs et renforce la sécurité alimentaire ■

Pêche côtière

Coup de colère des armateurs

Les professionnels de la pêche côtière sont remontés contre le ministère de la pêche. Une guerre qui ne dit pas encore son nom, mais qui est déjà annoncée, depuis quelques semaines, par les membres de la Confédération nationale de la pêche côtière (CNPC) et de la Fédération des Chambres des pêches maritimes.



Les professionnels de la pêche côtière ont-ils raison d'être inquiets et en colère contre le gouvernement ? La colère est en tout cas grande sur les quais de plusieurs ports où les armateurs dénoncent le manque de communication de la part des responsables du département de la pêche. Parmi les sujets de discorde, «la commercialisation des produits de mer, le prix du gasoil, les quotas, la question des taxes», précise-t-on à la Confédération nationale de la Pêche côtière (CNPC). «Franchement, on a l'impression que la profession est négligée. Et forcément, ça exacerbe les crispations. Dans les milieux professionnels de la pêche côtière, on reproche aux instances professionnelles de n'avoir rien fait pour les pêcheurs». C'est ainsi qu'un ancien président de la CNPC, résume

la colère qui monte dans certains ports, depuis quelques jours. Selon lui, des réunions devraient se tenir dans les prochains jours et s'annoncent chaudes, très chaudes même. «Nous ne sommes pas contents et nous comptons le dire !», déclare tout net notre source. Si pour l'heure, aucune forme de protestation n'est encore décidée, le fond de la contestation est le même sur tous les littoraux marocains. Le message des armateurs côtiers est clair: avec un prix du carburant si élevé, leur activité n'est tout simplement pas viable. «Le gasoil reste trop cher, malgré la baisse des cours à l'international», précise notre armateur. Sous criée, notre poisson a du mal à se vendre à un prix correct, déplore-t-on à la CNPC. Cette dernière fustige aussi la multiplicité des taxes qu'elle qualifie de «non fondées». «On veut notre perte. Cette situa-

tion risque de porter un coup dur à notre secteur», dénonce un autre membre de la Confédération.

Il ajoute: «Une nouvelle répartition des quotas s'impose en ce qui concerne le poulpe. En 2003, les entreprises de la pêche hauturière ont connu un déséquilibre d'exploitation, avec la chute des cours des céphalopodes. Pour les aider à dépasser leur crise, nous les avons soutenus. Ils se sont taillé la part du lion dans la distribution des quotas, dans le cadre du plan d'aménagement du poulpe ».

Les armateurs, en colère contre le silence du ministère face à certaines pratiques décriées dans les marchés de commercialisation des produits de mer (1ère et 2ème) et qui, disent-ils, «détériorent le climat des affaires dans ce secteur», ont décidé de mettre la pression.

Il n'est pas question qu'on accepte cette

L'OMTPME publie son premier rapport annuel

L'Observatoire Marocain de la Très Petite et Moyenne Entreprise (OMTPME) a annoncé la publication de la première édition de son rapport annuel au titre de 2018 qui présente une radioscopie de la démographie et de la santé économique et financière des entreprises Personnes Morales assujetties à l'Impôt sur les Sociétés (IS).

situation difficile alors qu'on n'arrive pas à vendre notre poisson à un prix correct! Pour le poisson blanc, par exemple, les prix ont connu une baisse très importante», s'énerve un armateur à Safi.

L'ONP, poursuit-il, «doit jouer son rôle premier qui est de valoriser les produits de mer». Comme lui, les armateurs membres de la CNPC commencent à voir rouge.

«Jusqu'à présent, on n'a rien vu sur le terrain. L'Office ne fait que prélever les taxes, mais ne fait rien pour le secteur. On n'arrive même pas à rencontrer ses responsables pour tenter de trouver des solutions à nos problèmes», explique-t-on.

Bien sûr que nous avons aussi souhaité un dialogue direct avec le ministère, poursuit-on. D'ailleurs, insistent nos sources à la CNPC, plusieurs courriers ont été adressés dans ce sens au ministère. «Nous avons interpellé la SG du ministère sur cette question de commercialisation et de valorisation des produits de mer, ainsi que sur plusieurs autres dossiers chauds. Nous pensions entrer dans une phase de concertation avec la SG, Zakia Driouch, qui nous a promis une rencontre en présence des responsables de l'ONP. Mais aucune suite n'a encore été donnée à nos doléances», explique-t-on.

Selon nos sources à la Confédération, les armateurs «ne resteront pas les bras croisés». Ils sont apparemment décidés à user de tous les moyens dans le combat qu'ils mènent pour obtenir gain de cause. Ils ont d'ailleurs frappé à la porte de l'opposition au parlement. Il y a trois semaines, une rencontre a réuni le SG de l'Istiqlal et les professionnels de la pêche à ce sujet, indiquent nos sources. Cette situation est «anormale» et se répercute négativement sur les opérateurs et le secteur en général, déplore un membre de la Confédération.

Cette guerre qui ne dit pas encore son nom a ouvertement éclaté après la tenue du dernier Conseil d'administration de l'ONP, assure-t-on. En juillet dernier, dit-on, les professionnels de la pêche côtière avaient manifesté leur refus des projets inscrits dans le plan d'action de l'ONP, lequel a été annoncé en marge de ce Conseil. Un dossier à suivre... ■

Naïma Cherii



Ce travail est le résultat d'un processus de collaboration engagé par l'Observatoire, depuis 2014, avec plusieurs partenaires publics et privés et qui s'est accéléré avec la signature, en 2017, de conventions d'échange de données avec Bank Al Maghrib (BAM), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), précise l'Observatoire dans un communiqué.

La réalisation de ce rapport a nécessité la mise en place de plusieurs prérequis notamment une méthodologie appropriée pour la fiabilisation et le traitement des données brutes collectées auprès des organismes partenaires, souligne la même source, notant que sa publication intervient dans un contexte marqué par une conjoncture très difficile en raison de la

pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19), la mise en place de mesures de soutien aux entreprises et les travaux en cours sur un nouveau modèle de développement. Les indicateurs et les analyses, qui y sont présentés, sont de nature à éclairer la réflexion sur les enjeux liés au tissu productif national, en particulier celui des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) qui constituent une composante importante de l'économie marocaine.

Ce premier rapport sera suivi d'une série de publications régulières qui seront constamment améliorées afin d'apporter plus de profondeur dans la connaissance du tissu économique national.

L'OMTPME a principalement pour objet de mettre à la disposition des secteurs public et privé des statistiques sur les TPME et de réaliser des études généralistes et thématiques en relation avec ces entreprises ■



Maroc-M'diq

Quand les changements climatiques chassent la sardine

Les quantités des «poissons pélagiques pêchés sur les côtes de M'diq ont drastiquement baissé. A cause de la surpêche, de la pollution et des changements climatiques, la sardine, qui intéresse le plus les habitants de cette ville du nord du Maroc, peine à se renouveler. Plusieurs bateaux ont dû prendre le large pour aller la chercher ailleurs. Reportage.



Port de Jebha

Dimanche 27 septembre, il est moins de 7 heures du matin, le quai semble vide. Les sardiniers arrivent au compte-gouttes. Le nombre de bateaux ayant débarqué leur poisson n'a pas dépassé trois sardiniers. La raison ? Plusieurs bateaux ont quitté M'diq pour Jebha, un port voisin, pour traquer les sardines et les anchois, très appréciés des locaux. Et on ne peut pas dire que la liste des départs soit bouclée. Ce dimanche matin, cinq nouveaux bateaux viennent de prendre la mer, comme douze autres l'avaient fait il y a quelques jours. Ils se sont invités dans les eaux de Jebha à la recherche de poissons pélagiques. De quoi inquiéter la filière de pêche pélagique dans la zone de M'diq, qui fait vivre plus de 600 marins-pêcheurs.

La traque à la sardine

«On vit du poisson. Les prises de poisson chutent à M'diq. Il a donc fallu chercher un autre port pour pêcher la sardine qui commence à se faire rare dans les pêcheries de M'diq. A jebha, en ce moment, il y a encore du poisson. On y a même pêché l'anchois qu'on trouve de moins en moins dans les pêcheries de M'diq», explique Abdelghani Bofrah, patron de pêche et propriétaire d'un sennear.

Celui-ci a du mal à y croire. Ce n'est pas pour lui qu'il se fait du souci, mais pour les jeunes qui prendront la relève. «Mes plus belles années sont dernière moi. Mais je suis né pêcheur et je ne saurais pas faire un autre métier», souligne l'homme qui a trente ans d'expérience. Il y a encore quelques années, les prises étaient très importantes, dit-il.

Dans leurs filets, les pêcheurs de M'diq ont remonté moins de sardines par rapport aux années précédentes, déplore-t-il. Mais il n'impute pas cette chute au phénomène des changements climatiques, même s'il reconnaît un changement du climat.

Selon lui, cette situation, qu'il qualifie de «catastrophique», s'est accentuée avec l'afflux d'une grande population de dauphins noirs. Selon lui, certains armateurs, en désespoir de cause, se sont reconvertis dans d'autres types de pêche. «La pêche pélagique a beaucoup souffert. Certains ont même été contraints de vendre leurs bateaux», affirme-t-il.

Si cet inconditionnel de la mer se fait un sang d'encre, c'est pour le sort de marins comme Mustapha Achabak, pêcheur depuis 1998, qui a encore devant lui plusieurs années avant la retraite.

«Kanto», «Al Wasta» et «Lagroua», des pêcheries asséchées !

«De mémoire de pêcheur, on n'avait jamais vécu une telle situation. Il n'y a presque pas de poisson», s'inquiète de son côté Mustapha Achabak, patron de pêche depuis 2004. «On doit pêcher du poisson si on veut gagner notre vie, donc on est obligé de sortir en mer. Mais, les temps ont changé», lance Mustapha Achabak, qui raconte ses peurs. «Certaines espèces ont disparu comme la Corbine. D'autres se font rares comme l'anchois, et d'autres

sont menacées», confirme-t-il.

Quand j'ai commencé, le poisson était très abondant dans les pêcheries de la zone. Sardines et anchois, rouget, sole et merlan étaient plus nombreux dans les zones de pêche de «Kanto», d'«Al wasta» et de «Lagroua», autrefois très riche en poisson pélagique. Mais maintenant, ces pêcheries sont asséchées. Il n'y a plus de poisson», rappelle Mustapha Achabak, avec amertume.

Les professionnels de la pêche ont pris moins de soles, merlus, rougets, crevettes que les années précédentes. Selon lui, la faute aux changements climatiques... mais aussi aux chalutiers ! «Cette baisse n'est pas normale. Ça peut avoir un lien avec les changements climatiques. Mais il y a aussi le problème des chalutiers qui ont ravagé la mer. Il n'y a pas une période de repos biologique pour la sole, le merlu ou le rouget, comme c'est le cas pour le poulpe. Il faudrait instaurer un arrêt d'activité pour que la ressource se renouvelle», déplore-t-il.

Il pointe aussi l'utilisation de certains filets de pêche, qui seraient également à l'origine de cette baisse des ressources. «On assiste à la destruction de nos ressources. Ces chalutiers ne respectent pas les normes légales. Ils pêchent dans des zones interdites, à moins de 1,5 miles, et pêchent donc le juvénile. Ça va mettre à mal la ressource, on imagine déjà les dégâts...». Autre agression pour les ressources, poursuit-il, la pollution de l'eau, principalement due aux pesticides utilisés dans l'agriculture, qui rejoignent les eaux douces lorsque la pluie lessive les sols.

L'INRH interpellé sur la question...

En 2019, vingt-deux bateaux pratiquaient la pêche pélagique au port de M'diq. Aujourd'hui, il compte 18 bateaux pélagiques, alors qu'il en comptait une quarantaine, en 2002. Deux bateaux ont été vendus, il y a quelques mois et d'autres pourraient être bientôt cédés à des armateurs à Agadir, confie-t-on. Une situation qui met aussi en difficulté la criée de la ville.

Ce déclin du port de pêche de M'diq est en grande partie lié à la diminution drastique des ressources.

A la Délégation régionale de la Pêche →

→ maritime, on reconnaît aussi cette chute des ressources. Depuis 2010, les prises à M'diq ont diminué de 35%, indique-t-on dans cette Délégation. De leur côté, les pêcheurs évaluent la baisse des prises à plus de 50% pour le poisson pélagique et à 40% pour le poisson de fond.

La commercialisation des produits de mer à quai, comme celle qui existe au port de M'diq, ou encore dans d'autres ports de la côte nord du pays va-t-elle disparaître ? C'est en tout cas ce que redoutent les pêcheurs qui pourraient voir leurs habitudes bousculées, à cause des changements climatiques. Certains se préoccupent des effets d'une chute drastique des réserves de poissons qui pourraient les contraindre à changer de métier.

Plusieurs associations ont d'ailleurs déjà interpellé les responsables du secteur –à travers plusieurs courriers- pour attirer leur attention sur le problème. L'Association nationale des marins-pêcheurs au Maroc, pour ne citer qu'elle, a établi un rapport sur la problématique de la baisse de la ressources dans la zone de la Méditerranée. «Nous avons aussi adressé une lettre à l'Institut national de la recherche halieutique (INRH) pour savoir les raisons scientifiques de cette chute des réserves. Mais, à ce jour, on n'a pas encore réagi à notre courrier», déclare Aziz Belhaj, vice-président de l'Association nationale des marins-pêcheurs au Maroc.

Ce dernier, également chef mécanicien sur le sardinier «Al Hilal», se dit très inquiet de la baisse du poisson pélagique dans les zones de pêche de M'diq. Et il n'est pas le seul. Le sujet est en tout cas au centre de toutes les discussions. Pêcheurs et armateurs se disent préoccupés. La question a d'ailleurs été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Chambre de pêches maritimes de la Méditerranée, laquelle s'est tenue vendredi 25 septembre, à Tanger.

Le témoignage des pêcheurs

Qu'est-ce qui a conduit à cette situation ? Globalement, pour les pêcheurs, c'est la faute à la surpêche, à certaines techniques de pêche interdites, à la pollution et aux changements climatiques. «Il y a moitié moins de pélagique qu'il y a quatre années», selon le triste constat de nos pêcheurs approchés ce dimanche 27 septembre. Leurs témoignages confirment que les espèces de sardines et anchois sont toutes en déclin.

Pour les pêcheurs les plus sensibles à la question, même si leur perception de la no-



tion des changements climatiques est très subjective, ils déclarent avoir bel et bien observé certains changements climatiques et leurs conséquences sur le métier.

Les dérèglements du climat ont modifié le milieu marin et pourraient avoir un impact sur les ressources, souligne le vice président de l'Association nationale des marins-pêcheurs au Maroc, Aziz Belhaj. Dérèglement des saisons chez les poissons, diminution du poids moyen du poisson, les pêcheurs ont constaté certains changements, assure-t-il.

Depuis cinq ou six ans, dit-il, on a observé un changement dans l'écosystème. «Les saisons du poisson ont tendance à se décaler. C'est le cas, par exemple, pour le poulpe. L'anchois a pratiquement disparu dans les eaux de M'diq. Et puis, il y a le problème du dauphin noir et du thon rouge qui envahissent la zone. Cela pourrait avoir un lien avec les changements climatiques. En tout cas, cette baisse des poissons pélagiques n'est pas normale», pré-

cise notre interlocuteur. «On demande l'intervention urgente de l'Etat. Car si rien n'est fait, dans quelques années, il n'y aura plus de poisson. Résultat: des bateaux quitteront la région pour aller vers d'autres rivages, en quête de sardines», peste Aziz Belhaj.

«Avec cette chute du pélagique, tous les bateaux de M'diq et des autres ports de la zone méditerranéenne, comme ceux de Nador ou d'El Hoceima, vont se retrouver dans les eaux de Jebha. Mais avec plusieurs navires, vous imaginez ! Ce samedi 26 septembre, par exemple, 14 sardiniers et 10 chalutiers se sont déjà invités au port de Jebha pour pratiquer la pêche», lance-t-il. Il craint que cette situation n'oblige de nouveaux bateaux à se déplacer vers les eaux de Jebha, situé à 130 km de M'diq.

Ce dimanche 27 septembre, trois bateaux ancrés au port de M'diq, «Lemrabet», «Rass almina», «Arafa» pratiquent encore la pêche pélagique et leur propriétaire, Karim Lamrabet, pense comme les



autres à partir. «La situation est catastrophique. Les prises ont fortement baissé, c'est ce qui explique que certains professionnels ont fait faillite et d'autres ont vendu leurs bateaux», déclare à Le Reporter karim Lamrabet, armateur et Président de l'Union des coopératives des opérateurs de la pêche artisanale dans la région du nord. Ce professionnel, qui dénonce aussi les attaques du dauphin noir, a observé certains changements qu'il impute au dérèglement du climat. «Les épisodes de mauvais temps sont plus violents. La récurrence des vagues de plus de deux mètres a augmenté. Les gens sortent maintenant pêcher moins de jours que lors des années précédentes. Ça a accentué l'appauvrissement des pêcheurs qui ne peuvent plus travailler aussi longtemps que ce qu'ils faisaient auparavant», déplore le président de l'Union.

Les changements climatiques, une menace aux impacts sous-estimés

Quelle explication scientifique ? Selon Mohamed Naji, Professeur en Economie des pêches à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, la pollution et la surpêche rend l'activité de la pêche plus fragile face au phénomène des changements climatiques.

La surexploitation représente une inquiétude majeure quant à son effet sur certains poissons. Mais les changements climatiques constituent aussi une menace aux impacts sous estimés, affirme Mohamed Naji expert en gestion de pêcheries.

D'après lui, le phénomène pourrait engendrer une diminution des ressources halieutiques, voire même la disparition de certaines espèces marines. «Les changements climatiques peuvent avoir un impact direct sur le poisson: hausse de température des eaux, augmentation de salinité de la mer, perturbation de la circulation des masses d'eau océanique, etc. Ces impacts, qui sont d'ordre physique, peuvent engendrer des impacts indirects (biologiques et écologiques)», explique le scientifique.

Ainsi, quand ces conditions physiques sont perturbées, poursuit-il, l'abondance de l'espèce est modifiée. «Et quand l'occupation de l'espace change, le poisson est obligé de migrer pour retrouver d'autres zones plus propices. Sachant que le changement des structures des communautés marines peut aussi avoir un changement sur les proportions des différentes espèces», précise cet expert.

Plus préoccupant, dans la zone nord du Maroc, les espèces qui ont montré elles, un déclin de productivité de plus de 50 %, ce sont les poissons pélagiques. «La sardine c'est le plus grand exemple que l'on peut donner. Ce poisson de surface était nombreux dans le nord du Maroc. Mais au fil des années, il y a eu un déplacement progressif de stocks de la sardine vers le sud. C'est ce qui fait que maintenant, on a une Méditerranée très pauvre en sardine», ajoute-t-il.

Selon ce dernier, de nombreuses espèces ont tiré bénéfice du réchauffement. «Dans les eaux marocaines, on a constaté l'intrusion de certaines espèces qui n'existaient pas, comme la sardinelle, un poisson à affinité tropicale et qui commence à envahir les côtes sud du pays», relève Mohamed Naji.

Ces constats appellent à réagir, d'après notre interlocuteur, pour prendre en compte les changements climatiques dans les décisions des responsables de la pêche au Maroc■

Reportage à M'diq : Naïma Cherii



Abdelghani Bofrah, patron de pêche et propriétaire d'un senneur.

Reportage

Miracle à l'Italienne

Il y a du linge aux fenêtres de la vieille ville et des masques partout dans la rue, les restaurants et les magasins. Vintimille est la ville frontière de la France de l'autre côté de Menton.

Des blindés montent la garde du côté italien. Normalement, les voyageurs venant des zones rouges, dont la France, sont obligatoirement testés. Mais il y a une tolérance pour les frontaliers. La ville de Vintimille connue pour ses commerces où l'alcool et le tabac sont moins chers et un marché du vendredi connu jusqu'à Marseille vit du tourisme journalier des Français.

Pas question de s'en priver. Pendant le confinement c'était ville morte, tout était fermé. Dans la rue, les voitures venant du département ou de Monaco sont presque aussi nombreuses que les voitures italiennes. De la même manière, les travailleurs italiens sont nombreux à venir travailler en France et à Monaco, il y a exception depuis toujours.

La situation peut encore changer, mais pour le moment, malgré les nouvelles restrictions françaises, Vintimille a retrouvé depuis des semaines le sourire, mais retient son souffle. Dans la rue il y a de nombreux migrants et des vendeurs à la sauvette, sans que cela ne provoque de véritables frictions, même si la vigilance des autorités est de mise. Le climat est donc incomparable avec celui de la région française voisine. De nombreux Français viennent respirer à Vintimille. Ils se demandent surtout comment l'Italie a réussi à contrôler l'épidémie

mieux que la France, mieux que l'Espagne où la situation est redevenue dramatique et la Grande Bretagne, pour ne citer que quelques cas.

Le pays le plus touché est presque devenu un exemple qui attire les attentions. Mais ce miracle, encore fragile, à l'Italienne s'explique. Les chiffres sont parlants. Dans les 15 derniers jours, 34 cas pour 100.000 habitants contre 205 en France. Cela veut dire que l'Italie a réussi mieux que les autres à garder sous contrôle le rebond européen de l'épidémie. Pour les commerçants de Vintimille, c'est dû au fait que la gravité de la première vague a poussé une population réputée festive et indisciplinée à l'acceptation d'une rigueur dans le comportement.

La sortie du confinement a été lente, mais le port du masque n'a suscité en Italie aucun débat. A cela s'est ajoutée une politique de «testage» efficace. Des foyers sont apparus, mais ils ont été contrôlés et isolés avec des analyses nombreuses et rapides. Tous les contacts sont repérés en 14 jours. Ils se signalent à leur autorité sanitaire locale et se mettent en quarantaine. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, il y a très peu de non respect de cet auto-confinement.

En Italie, dans les aéroports, les gares, les établissements scolaires les bars et restaurants, il y a des prises de température. La directrice italienne de recherches à l'In-

serm et spécialiste en modélisation des maladies infectieuses, voit dans les écarts favorables aux italiens «l'effet d'une combinaison de plusieurs mesures», les mêmes appliquées par tous les pays européens, mais chacun à sa manière: gestes barrières, mesures de dépistage, port du masque... «Chaque mesure contribue à la réussite de la lutte contre l'épidémie, explique-t-elle. Ce n'est pas une seule mesure qui aide. Il n'y a pas une raison, mais des petites différences».

L'Italie elle-même s'interroge sur ces chiffres étonnamment bas par rapport au reste de l'Europe, selon Alban Mikoczy, le correspondant de France Télévisions à Rome. Sans trouver de raison évidente. Mais des hypothèses ont émergé dans la presse, au cours de l'été. Les Italiens seraient-il plus prudents que les Français, parce que très marqués par les 35.600 décès liés au coronavirus ? C'est ce que constate Alban Mikoczy, qui observe que le port du masque est respecté dans les lieux publics clos.





Même chose à l'extérieur. Pourtant, le masque est obligatoire dans les espaces publics seulement entre 18 heures et 6 heures du matin.

Parmi les hypothèses mises sur la table, une en particulier fait son chemin. Neuf personnes sur dix contaminées n'auraient pas été comptabilisées comme positives au Covid-19 au printemps, faute de tests disponibles. Mais elles auraient tout de même développé des anticorps, qui les protégeraient encore aujourd'hui. «C'est ce qui s'est passé dans une équipe. On a été un peu malades, on a eu mal à la tête, on a perdu le goût et l'odorat, mais on ne savait pas que c'était ça. Par la suite, on a fait le test sérologique: il était positif», relate un dirigeant sportif, qui précise que de nombreux habitants de la péninsule racontent la même histoire.

Dans les rues, les gares, les aéroports... Selon Alban Mikoczy, il y a, partout, un véritable effort de distanciation sociale. «Même si on n'a pas de données précises

là-dessus, l'expérience épidémique est restée ancrée chez les Italiens, y compris dans les comportements», Les Italiens ont fait et font usage des masques, «surtout les Italiens qui sont les plus à risque, dont les personnes âgées». «Cette catégorie de la population est beaucoup plus attentive au respect des règles, comme si c'était naturel», souligne avec optimisme le professeur Giovanni Di Perri, directeur de l'institut des maladies infectieuses à l'hôpital Amadeo di Savoia, à Turin, dans *Avvenire* (en italien). Les gestes barrières sont ancrés depuis le confinement, très strict de l'autre côté des Alpes. «Du jamais-vu», à l'exception de la Chine.

L'Italie se rêve en Chine de l'Europe et voit son économie démarrer avant beaucoup d'autres, mais l'avenir devra bien sûr le confirmer

Il y a donc un auto-contrôle, permettant presque une vie normale. Un exemple frappant est celui du dernier référendum et des élections régionales. Les Italiens ont suivi

des parcours très réglementés, mais sont allés voter, signe de la confiance dans le gouvernement. Une confiance qui s'est en partie concrétisée dans les urnes. La Covid a marqué un arrêt très net à la progression électorale des populistes derrière Salvini. On parle peu des élections dans les rues de Vintimille. On plaint un peu les Français, mais on fait remarquer qu'au début de l'épidémie le pays s'est retrouvé bien seul et a été lâché par tous ses amis européens. Une sorte de revanche, plus que jamais les Italiens sont des français de bonne humeur. Mais ils craignent que cela ne dure pas et que leur exception qui tient du miracle, mais aussi de la volonté, ne cède devant le rebond européen. On se rêve Chine mais on a peur du retour du cauchemar comme en Espagne.

On espère bien que la devise «*Italia farà da se*» sera confirmée et que l'Italie s'en tirera seule et d'elle-même■

Patrice Zehr

Haut-Karabakh

Le nouveau front d' Erdogan

Après la Syrie, le Lybie et la mer Egée, la Turquie a trouvé une nouvelle zone de conflit où elle est impliquée depuis longtemps. Il s'agit du Haut-Karabakh, une région indépendantiste de l'Azerbaïdjan, peuplée en majorité d'Arméniens et soutenue par l'Arménie.



Des combats transfrontaliers ont fait des dizaines de morts depuis le 27 septembre entre les deux pays, qui se disputent la région autonome du Haut-Karabakh. Il y a un aventurisme de plus en plus évident du pouvoir Turc. Il faut cependant savoir que dans cette ligne «néo Ottomane», les islamistes sur la voie Erdogan sont rejoints par les ultra-nationalistes laïcs et kémalistes. En difficulté économique et sociale, Erdogan parle à son opinion. Mais le Haut-Ka-

rabakh, c'est indirectement l'Arménie avec de lourds souvenirs historiques.

Un conflit ancestral, où Russie et Turquie ont des intérêts concurrents. L'ambassadrice d'Arménie en France, Hasmik Tolmajyan, a affirmé lundi 28 septembre sur France Inter que «l'Azerbaïdjan, dans cette aventure, est fortement encouragé par la Turquie, qui lui fournit un soutien à la fois politique et militaire inconditionnel». «Ankara renforce sa présence militaire en Azerbaïdjan, alerte l'ambassadrice. C'est très palpable et très visible, surtout pendant les derniers mois. Les

deux pays avaient organisé d'ailleurs des manœuvres militaires conjointes de très, très grande ampleur en début août. Par ailleurs, après ces manœuvres, Ankara n'a toujours pas rapatrié ses chasseurs F-16, en les laissant à la disposition de l'Azerbaïdjan», a-t-elle expliqué.

La poudrière du Haut-Karabakh, l'un des plus anciens conflits gelés de l'Europe post-soviétique, menace donc d'exploser en une nouvelle guerre.

Cette région montagneuse du Caucase est contrôlée par Erevan et peuplée de 150.000 habitants majoritairement arméniens. République autoproclamée, elle est revendiquée par Bakou depuis qu'elle a fait sécession de l'Azerbaïdjan avec le soutien arménien. Elle vit officiellement sous le régime du cessez-le-feu signé en 1994 après une longue guerre au lourd bilan (30.000 morts). Dans cette région séparatiste d'Azerbaïdjan à majorité arménienne, située entre la Turquie et la Russie. Bakou et Erevan se rejettent la responsabilité des heurts, l'armée de l'un affirmant réagir respectivement aux agissements de l'autre. Le président azerbaïdjanais, Ilham Aliiev, a dénoncé une «agression» qu'il s'est engagé à «vaincre». Le premier ministre arménien, Nikol Pachinian, l'a accusé d'avoir «déclaré la guerre à notre peuple».

La guerre du Haut-Karabagh est le conflit armé qui a eu lieu entre février 1988 et mai 1994 dans l'enclave ethnique du Haut-Karabagh, en Azerbaïdjan du sud-ouest, entre les Arméniens de l'enclave, alliés à la république d'Arménie, et la république d'Azerbaïdjan. Au printemps 1993, les forces arméniennes s'approprient des régions à l'extérieur de l'enclave, soulevant des menaces d'intervention d'autres pays

de la région. En 1994, vers la fin de la guerre, les Arméniens contrôlent non seulement l'enclave montagneuse, mais aussi 9 % du territoire azerbaïdjanais (14 % avec l'enclave). Le conflit a fait 400.000 réfugiés arméniens d'Azerbaïdjan et 800 000 réfugiés azéris d'Arménie et du Karabakh. Un cessez-le-feu est signé en mai 1994 avec la médiation russe. Des négociations entre les deux pays impliqués, sous la supervision du Groupe de Minsk de l'OSCE, ont eu lieu depuis lors... Sans aucun succès durable.

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a promis de «soutenir nos frères azerbaïdjanais». Ce à quoi le premier ministre arménien, Nikol Pachinian, a répondu par une mise en garde contre l'ingérence «agressive» de la Turquie.

Sur le front diplomatique, l'acteur clé dans ce conflit qu'est la Russie a appelé à un «cessez-le-feu immédiat», elle qui mène actuellement de grandes manœuvres militaires dans le Caucase du Nord. Cependant, diverses sources à Bakou et dans la région estiment que les Russes ont encouragé Aliiev à passer à l'offensive du fait que Pachinian «les énerve beaucoup». Ils lui reprochent à la fois le succès de la «révolution de velours» du printemps 2018, et d'avoir pris des décisions «hostiles» à la Russie, comme l'emprisonnement de l'ancien président pro-russe Robert Kotcharian. «Le problème vient aussi du manque de médiation internationale proactive, laquelle aurait dû être engagée après les clashes de juillet dernier», estime Olesya Vartanian, analyste Caucase du Sud de l'International Crisis Group.

Ces fronts azéris et arméniens ont un autre point commun: les vieilles armes utilisées viennent de Russie. Depuis des années, Moscou arme en effet les deux camps. Le Kremlin n'a pas intérêt à un nouvel embrasement, mais est soupçonné d'entretenir le statu quo pour satisfaire les appétits commerciaux de son complexe militaro-industriel et conserver son pouvoir d'influence dans la région.

C'est donc très compliqué et très dangereux avec un nouveau risque de confrontation directe Arménie- Azerbaïdjan et indirecte Poutine- Erdogan ■

Patrice Zehr

Liban

Moustapha Adib renonce à former un nouveau gouvernement

Le Premier ministre libanais désigné Moustapha Adib a renoncé à former un nouveau gouvernement, évoquant son incapacité à réaliser les aspirations des Libanais.



Adib a été chargé le 31 août 2020 de former un nouveau gouvernement après la démission du cabinet dirigé par Hassan Diab à la suite de l'explosion dévastatrice au port de Beyrouth le 4 août qui a fait plus de 190 morts et plus de 6.500 blessés. Le Liban vit depuis l'une des

pires crises économiques, sociales et politiques de son histoire, marquée par une dégringolade de sa monnaie nationale, une hyperinflation et une paupérisation à grande échelle de la population. La crise a été amplifiée par la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19) et l'explosion tragique au port de Beyrouth. ■

Mohcine Lourhzal

Je suis heureux de ne plus voir cette m

Ghali, 72 ans, retraité, est marié et père de deux enfants. Cet homme qui vit dans une petite ville, voit dans la crise sanitaire un point positif: la quasi-disparition de la mafia des faux mendiants.

«**D**e quoi parler sinon encore et encore de ce qui se passe en cette période de

coronavirus. Bien qu'il soit invisible à l'œil nu, il nous en fait voir de toutes sortes. A cause lui, l'ambiance planétaire est mise sens dessus-dessous. Et ce n'est pas peu dire qu'en l'espace de quelques mois, il a foutu la pagaille dans toute planification, secteurs, bureaux, brisé des familles et ruiné de nombreux secteurs d'activités. Tant et si bien que tous, nous espérons «le» miracle pour un retour à la normale. La gravité de cette situation fait peur et plombe le moral.

L'insolite bienfait dans le glauque, c'est que la lutte acharnée pour limiter la propagation du virus a cloué aussi l'activité d'une mafia très récalcitrante. Il s'agit ni plus ni moins d'un des fléaux de notre société qui se nomme: mendicité. Franchement, de ce côté le rêve est que cela perdure avec ou sans la pandémie.

Moi, j'habite une ville de la province située non loin des capitales du Royaume. Je suis un papi à la retraite, et ce Covid-19 ne chan-



ge pas beaucoup ma routine. Je fais tout comme avant sauf que par précaution, j'évite la foule et je m'en tiens rigoureusement aux consignes. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde ici, mais à chacun sa part de conscience. Je jure que la distanciation sociale est restée maintenue chez nous, malgré la levée du confinement. Il n'y a que mes enfants et mes petits-enfants qui ont été les bienvenus à la maison.

Eux-mêmes, continuent de s'abstenir de va et vient comme ils le faisaient avant. Bien sûr, nous restons en contact illimité grâce à internet. Ma femme et moi, on adore! Il me semble que nous avons eu raison, vu la montée en flèche des cas de contamination. Quoiqu'on en dise, ça ne rigole pas avec ce virus bizarroïde. Et puis à bien y réfléchir, qu'importe tout ce qui circule à son sujet comme infos scientifiques et leur contraire. L'idée

de se retrouver dans un camp pour recevoir des soins, est à elle seule un puissant argument pour ne pas cesser de se prémunir.

Pour le moment j'ai zappé de mon planning quotidien, le papotage avec les amis, le rituel du café pris à la terrasse, les courses au supermarché, le souk, et même la salle de sport. Je leur préfère ma maison ainsi que tout espace commercial aéré et peu fréquenté. Je fuis comme la peste l'éventualité de me trouver au coude à coude avec des tordus ou avec des rebelles.

Pour comprendre entre autre ce pourquoi je garde mes distances, je peux citer l'exemple ceux qui portent un masque médical pour professionnels de la santé qui coûte bonbon seulement lorsqu'ils montent en voiture... Ils ne se désinfectent pas les mains et ils frotent sans retenue avec tout le monde. Mais conduire sans «l'kmama du chirurgien très

mafia de faux mendiants !



très chère» pas question! Sidérant, non? Attention, mon âge avancé ne m'a pas encore rendu sot.

Bref, aussi pour continuer de me maintenir en forme, je marche. Ca me plait beaucoup, je ne saurais mieux expliquer ce bonheur de respirer un air tellement moins pollué! La réduction massive du trafic routier en est l'explication la plus évidente. Quant au port du masque, tous les conducteurs l'ont adopté. Là, on ne va pas se mentir, nous savons tous pourquoi ! Le coup de sifflet de l'agent de police est dissuasif !

Pareil pour les quelques passants qui se trouvent sur mon chemin. L'absolument navrant étant la monotonie ambiante que les rideaux fermés de nombreuses boutiques accentue. Ce qui est frappant aussi, c'est la disparition totale de ces pauvres tarés ou clochards qui ont pour habitude d'errer sur la voie

publique. Vraiment, il n'y en a plus du tout. En revanche, je ne me suis pas inquiété de l'absence d'un type très particulier de mendiants qui s'improvisent de force en gardiens de voiture. Je les hais tous ces vauriens!

Les vraies personnes indigentes, malgré leur condition, ne se comporteront jamais de la sorte. Par dignité, elles préféreront proposer n'importe quoi à vendre ou bosseront même pour trois sous, plutôt que de tendre la main. Par contre ces racketteurs qui déambulent partout, ils s'accrochent à vous comme la glue. Et le pire, c'est que cette calamité est devenue agressive, business oblige! Malheur, à celui qui ne cède pas à leur cinéma. Ma pauvre belle-fille a été agressée pour avoir résisté au quémassage d'un voyou qui se faisait passer pour gardien de voiture.

Beaucoup de commerçants peuvent témoigner de leurs échanges avec cette mafia... Du moins, avant le confinement.

Un épicier, pas loin de la gare, m'a raconté qu'il voyait déambuler tous les matins et tous les soirs le staff de la mendicité. Selon lui, tous arrivaient et repartaient correctement habillés. Jeunes ou vieux avec enfants ou pas, une fois déguisés, ils devenaient méconnaissables.

Chacun, tous les jours, pouvait échanger contre des billets, entre 200 et 400 pièces de monnaie ! Il m'a dit que les disputes entre eux levaient toujours le voile sur leur provenance et leur vraie identité.

En majorité, ils débarquent de la capitale. Ils sont organisés pour quadriller la ville. A chacun son secteur et ils rackettent les pauvres gens à leur manière. Nombreux sont même propriétaires de maison et ne sont absolument pas dans l'indigence.

Je l'ai cru volontiers, parce que j'avais moi-même déjà été accosté par un mendiant que j'ai vu plus tard partir au volant d'une voiture.

Ok pour aider les nécessiteux, mais pas ceux-là ! Heureusement, je n'en vois plus beaucoup, voire pas du tout... Sans le confinement partiel et le contrôle des autorisations pour circuler, ces bandits en seraient encore à nous plumer»■

Mariam Bennani

Zagora

La petite Naima, 5 ans, a été retrouvée morte

**Encore un infanticide !
Encore une enfant victime d'un de ces monstres que nous découvrons derrière une apparence humaine !**



Le corps sans vie de la petite Naima, âgée de cinq ans, a été retrouvé, samedi 26 septembre 2020, près de «Jbel Kissane», non loin de la ville de Zagora.

Si les causes du décès de la petite Naima ne sont pas encore connues à ce stade de l'enquête, la famille de la défunte privilégie l'hypothèse du meurtre, surtout que la fillette est portée disparue depuis le 17 août.

La nouvelle de la mort de la petite Naima a suscité une grande indignation sur les réseaux sociaux, surtout qu'elle intervient quelques jours après l'affaire de Adnane Bouchouf, retrouvé mort et enterré, après avoir été violé par un homme de 24 ans, début septembre 2020, au quartier Beni Makada à Tanger ■

Chronique

Le gouvernement de toutes les incertitudes



Par Abdelhak Najib
Écrivain-journaliste

Un ami politologue nous pose la question de l'air le plus sérieux possible, comme ébahi devant l'énormité de sa propre question: «Avons-nous réellement besoin d'un gouvernement, aujourd'hui au Maroc ?» Cela sonne comme un couperet, après un réquisitoire «mûrement réfléchi», pour reprendre la formule usitée par le chef du gouvernement marocain le 26 juillet 2020. À cette différence que la décision de faire sortir les Marocains à 6 heures de l'après-midi, pour défier le temps compté, les routes bloquées, les accidents mortels, les embouteillages monstres et les risques de mort certaine, la question de notre ami, professeur de sciences politiques, se légitime du simple fait que les erreurs accumulées par ce gouvernement qui réfléchit longtemps, sont nombreuses et très lourdes de conséquences. Nos confrères ont titré: «Y a-t-il un pilote dans l'avion ?» «Les responsables du massacre du 26 juillet doivent payer». «Le chef du gouvernement doit démissionner». «De qui se moque le chef du gouvernement ?» Ce dernier titre répond peut-être à une vidéo où ce même chef de l'exécutif dit, en riant et en faisant de l'humour, «Ce n'est pas un miracle des temps que je devienne chef du gouvernement ?» Si l'intéressé n'y croit pas, pourquoi voulez-vous qu'on y adhère ? Notre ami ajoute: «Le Maroc a un Roi et une Administration qui fonctionne. Le gouvernement semble être une formalité». Dans un sens, il a raison. Remarquez que c'est toujours le Roi qui prend les bonnes décisions. C'est toujours le Roi qui prend les bonnes initiatives. C'est toujours le Roi qui réfléchit mûrement l'avenir de ce pays. C'est encore le Roi qui répare les erreurs de certains de nos ministres. Et de l'autre côté, il y a une Administration rôdée, avec ces travers et ses problèmes, mais elle travaille, elle fait ce qu'il faut pour que le Maroc tourne et avance. Sans vouloir minimiser le travail du gouvernement, excepté quelques rares responsables, le reste est aux abonnés absents. Aucune initiative. Aucune audace. Aucune vision. Aucune prise de risque, parce que la politique, surtout par temps de crise, c'est aussi prendre les devants, affronter ce qui ne va pas, se battre pour les populations, monter au créneau, proposer des idées, des plans A, B, C et Z. Ce qui n'est pas le cas. Certains observateurs se demandent même s'il y a encore un gouvernement dans ce pays ? A juste titre, du reste. L'état sanitaire du

pays va de plus en plus mal. Nous comptons les morts chaque jour et la liste s'allonge. Les populations souffrent et se disent oubliées, marginalisées par ce même gouvernement et en appellent à la générosité du Roi pour les aider, pour les sauver. Quand les choses ont un semblant que ça va bien, certains politiciens se gargarisent. Quand ça va mal, Sa Majesté est là. L'équation devient du coup très simple et sans inconnue: le Roi, le Peuple, la Nation. Et le gouvernement ? On s'en passe. Puisqu'il brille par son absence. Puisqu'il est invisible. Puisqu'il a revendiqué son droit au mutisme et à l'immobilité. Nous passons sur les erreurs de casting dans les gouvernements marocains. Nous mettons de côté les incompétences de beaucoup de responsables: mais aujourd'hui, le chef du gouvernement a montré toutes ses limites. L'ancien chef du gouvernement lui a légué des facéties, de l'humour inapproprié et des sorties de pistes. Et l'homme responsable des Droits de l'Homme est au cœur d'un scandale corsé. Notez que c'est le même parti politique. Ses trois ténors ont échoué. La messe est dite. «Le Maroc, surtout avec cette grave pandémie, mérite un grand chef de gouvernement», confesse notre ami politologue. Mais lequel ? Où le trouver ? Tu as des noms à proposer ? Ou avons-nous enterré le dernier grand politicien avec le départ de monsieur El Youssefi, parti alors que le pays était confiné...

Le moment est grave. Le Maroc traverse l'une de ses plus grandes crises sanitaire, humaine et économique. Quant à la crise politique, il n'y en a pas. Savez-vous pourquoi ? Parce que la politique et les politiciens font défaut. Cela s'apparente à une démission presque généralisée, ce silence, ces cafouillages, ces erreurs à la pelle, ces approximations, ces dérives, ces voix dissonantes, cette cacophonie stridente. Chaque responsable dit ce qu'il veut. Quitte à dire le contraire de l'autre. Chacun y va de son cru. Chacun apporte une preuve supplémentaire que la chose politique au Maroc est en déshérence. Errance de discours, contradictions des propos, amalgames des prises de positions, le tout mâtiné des petites et archaïques et hors de propos guerres des hizbiques. Puisqu'il ne faut pas se leurrer, il n'y a plus de parti fort dans ce pays. Il n'y a plus de parti fédérateur. Un parti avec des voix sérieuses, des voix fortes, des leaders crédibles, charismatiques et au fait de ce que les populations attendent, au fait d'où va le pays et de ce que sera l'avenir de tous dans cette chère Nation. Les véritables hommes politiques,

quelle que puisse être leur obédience se distinguent par temps de grave crise. Ils imposent leur vision. Ils se battent pour sortir le pays de l'ornière et le faire avancer. Aujourd'hui, ce n'est absolument pas le cas. En dehors du Roi Mohammed VI qui se bat, qui parle au peuple, qui rassure les populations, qui propose, qui trouve des solutions, qui lance des projets, qui prépare le futur de cette Nation, le reste patauge dans des désirs de maroquins jusqu'aux prochaines élections. Triste réalité que vit mon pays, aujourd'hui. On dirait qu'une sorte de fatalité du ratage poursuit les gouvernements qui se succèdent. Il est impardonnable pour ce pays de faire presque un sans-faute durant 90 jours, avec la discipline des populations (ce qui en a surpris plus d'un), une grande cohésion, une vision, puis la débandade, les dissonances, le chacun tire la couverture vers lui-même, l'absence criarde d'un début de logique. On ne reviendra pas sur ceux qui sont responsables de ce fiasco. Ils se sont désignés eux-mêmes aux yeux de tous les Marocains. Mais nous devons sou-

ligner avec insistance que ce sont nous, les Marocains, qui sommes allés dans les bureaux de vote, certes, nous n'étions pas des légions (taux d'abstention alarmant, vous souvenez-vous ?), mais ce sont ces mêmes populations qui ont porté tel parti à la chefferie du gouvernement. Ce sont les choix de beaucoup d'entre nous qui se sont avérés mauvais, caducs et hors piste. Vous allez nous demander: C'est quoi la solution alors ? Personne d'entre nous n'a la science infuse, sauf les responsables du gouvernement marocain qui semblent satisfaits de leurs erreurs, défiant, du coup, les voix du peuple, la colère des médias, dans une configuration où nous enterrons des frères et des sœurs, tous les jours. Comme nous sommes gérés en ce moment par un parti islamiste, il faut peut-être se rendre à la fatalité de la prière ! Puisque c'est tout ce qui semble proposé: fatalisme et fatalité. En attendant une sortie du tunnel, c'est bien la médiocrité qu'il faut confiner au Maroc. Les Marocains et leur Roi méritent beaucoup mieux ■

Parution

Les entreprises familiales en Afrique

Les éditions «La Croisée des Chemins» font paraître un ouvrage tourné vers le continent africain à travers une problématique que beaucoup d'entreprises familiales traversent, au cours de leur existence ; celle de leur longévité qui est souvent corrélée au défi de la transmission générationnelle.

Troisième opus d'une collection d'études de cas résolument ancrée dans les pays du Sud, les auteurs proposent ici un éclairage sur des entreprises familiales très diverses. Elles ont en commun d'être détenues par une famille et d'être originaires du continent africain. Elles nous livrent leurs histoires, leurs réussites, comme leurs échecs, pour construire des situations d'apprentissage et de formation. Enseignants, étudiants ou cadres et dirigeants d'entreprises pourront s'interroger, réagir et réfléchir aux problématiques réelles rencontrées

par ces entreprises, confrontées aux défis de la transmission, du développement international ou de la gestion des valeurs et de leurs noms. L'originalité des études de cas pédagogiques proposées tient au fait que les auteurs ont systématiquement conduit une réflexion ancrée dans les pays d'Afrique dans lesquels elles sont implantées pour proposer des outils de résolution adaptés aux pays du Sud en général, et du continent africain en particulier. Cet ouvrage est scindé en trois grandes parties à savoir: Leadership et Gouvernance, Écueils sur les marchés nationaux et internationaux et Entreprises familiales, valeurs et marque. ■ **ML**



Des peurs et des hommes

Sous l'influence de Covid-19

Le livre «Des peurs et des hommes» (Editions Le Fennec) est un travail collectif de deux professionnels de la santé mentale: Jamal Chiboub et Nadia Kadiri, en relation étroite avec l'actuelle pandémie.



Voilà un essai qui pourrait venir en aide aux personnes qui en ont besoin, en ces temps de Covid-19 (crise sanitaire qui l'a inspiré) et pourrait être une base pour les professionnels de la santé, d'un point de vue psychologique.

Avènement de la pandémie, approche psychologique

Dès l'Antiquité, les maladies ont décimé des populations entières en l'espace de quelques mois, voire quelques jours, déclenchant la terreur des habitants face à un mal inconnu. La première pandémie documentée de l'histoire, la peste d'Athènes, remonte à 430 avant J.C. Les grandes épidémies de l'histoire ont toutes eu de profondes conséquences politiques, économiques, sociales et même culturelles. A toutes les

époques, les humains ont réagi par des mesures protectionnistes: fermetures des frontières, mesures de confinement, protectionnisme sanitaire plus ou moins assumé, ruées sur les produits de première nécessité. Mais aussi, ils ont déployé des mesures d'hygiène, ont eu foi renouvelée dans la médecine et la science et ont réaffirmé une solidarité avec les soignants. Les réactions actuelles ne font donc que répéter celles des précédentes (avec quelques différences ou particularités).

Une gripette qui s'avéra être une pandémie

Les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des populations ont souvent été préoccupantes. La mort, le risque de mort, l'incertitude devant l'inconnu, l'attente, les autres différents facteurs de stress viennent à bout de la capacité d'adaptation des gens stables, et décompensent les fragiles parmi nous. Pour les auteurs de cet essai, ce virus qui nous a pris par surprise et nous a mis à rude épreuve a bousculé beaucoup de nos certitudes: «Quel spectacle désolant que celui de voir savants et décideurs, censés maintenir le cap, être dans le désarroi disant la chose et son contraire, ignorant tout de ce virus qu'ils découvriraient au jour le jour ? Ne pas avoir la possibilité de prévoir ce qui nous attend, ni comment nous défendre, rend les événements menaçants plus angoissants et plus stressants. L'imprédictibilité et le sentiment de manque de contrôle et d'efficacité (A. Bandura) sur les événements sont deux facteurs déterminants dans l'acuité du stress... La nature craint le vide, notre psychisme aussi, il a besoin d'explications» précisent-ils. En effet, le mode de pensée intuitive qui fonctionne par heuristiques ou des jugements instantanés émis sans preuve, donne des réponses immédiates issues des croyances individuelles et culturelles. Il

donne une cohérence subjective aux événements mais avec un niveau de preuve faible. Pour les auteurs, ce raisonnement intuitif est nécessaire à notre vie de tous les jours car il nous donne des réponses rapides et nous dicte des conduites à tenir. Cependant, dans certaines situations, cette pensée intuitive nous souffle des explications et des conduites dont les conséquences peuvent être graves si elles ne sont pas adéquates, ou quand cette réponse intuitive est infirmée par la réalité: «Quand on en est conscient, cette pensée intuitive doit être inhibée et considérée comme des hypothèses à tester et non des vérités. De là, on la soumettra à un raisonnement rationnel qui confirme ou infirme sa véracité (Kahnman & Tversky). Il n'est pas toujours facile de prendre conscience de ce type de raisonnement et de le bloquer pour raisonner différemment.

Comme dans un navire en pleine tempête...

Les sociologues ont étudié les conditions nécessaires pour la survie d'un groupe qui se trouve dans des conditions extrêmes, résumons-les par l'exemple d'un navire pris dans une mer agitée. Il faut trois conditions :

I- Avoir un cap: « Il n'y a pas de vents favorables pour celui qui n'a pas de cap » disait Sénèque.

II- Un fonctionnement ordonné et organisé à bord: ni chaos, ni autoritarisme, cela suppose un capitaine méritant et reconnu qui tient la barre, représentant une autorité juste et efficace, ce qui donne un sentiment d'ordre et de cohérence à bord.

III- Un modèle moral: des valeurs telles que la compassion, la solidarité, l'altruisme, l'optimisme, le courage....

In fine, «Ce qui ne me tue pas, me rend plus fort», disait Nietzsche ■

Kant parlait déjà de raison raisonnée et de raison raisonnée», ajoute-ils.

Attaquer, fuir ou rester figé

Dans ce livre les auteurs expliquent que dans ce cas de pandémie, il y a des comportements de protection conseillés ou imposés par la loi, tels que le lavage des mains, le port de masques, la distanciation mais il y a également la peur excessive, la peur panique qui surestime le danger et/ou sous-estime la capacité du sujet à y faire face... C'est le cas de certaines personnes qui se sont précipitées pour faire des achats de provisions quasi-compulsifs comme si la pénurie et la famine étaient inévitables. D'autres personnes ont changé une autre stratégie pour faire face à la peur: le déni. Elles minimisent le risque, un comportement aussi dangereux car il met en péril le sujet et son environnement. D'autres personnes sidérées ne savaient plus où donner de la tête. Dans cette difficile conjoncture que faire devant un deuil, un chagrin intense, un stress, une dépression, l'insécurité devant l'avenir...? Le livre donne des explications, des conseils.

Oujda

La 4^{ème} édition du Salon maghrébin du livre reportée

L'Agence de l'Oriental a annoncé le report de la 4^{ème} édition du Salon maghrébin du livre d'Oujda «Lettres du Maghreb», en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19).

Le comité scientifique, les commissaires et le président tiennent à remercier les partenaires publics et privés, ainsi que les différents acteurs de la culture pour leur mobilisation et leur soutien pendant toute cette période difficile de préparation, a affirmé dans un communiqué, le directeur général de l'Agence de l'Oriental et président du Salon, Mohammed Mbarki. Nombreux parmi vous ont accepté notre invitation à participer à la 4^{ème} édition de Lettres du Maghreb (...), nous leur exprimons nos plus vifs remerciements pour l'intérêt qu'ils portent à cette manifestation et à la programmation d'activités littéraires et culturelles qui honorent le Maghreb et l'Afrique, a-t-il ajouté.

Comment prendre soin de soi et de son rythme social

- ▶ Fixer des heures régulières pour le coucher et le réveil
- ▶ Faire de l'exercice à la maison
- ▶ Suivre une alimentation équilibrée avec des repas réguliers
- ▶ Eviter les siestes ou les changements dans votre cycle de sommeil
- ▶ Eviter la consommation excessive d'alcool et de caféine, usage d'autres drogues illicites.
- ▶ Eviter l'usage abusif des médicaments psychotropes même calmants
- ▶ Eviter les jeux et les achats compulsifs en ligne
- ▶ Eviter l'exposition aux médias et aux fake-news■

Néanmoins les auteurs précisent: «A la suite du Covid, nous n'avons pas suffisamment de recul pour préciser la prévalence des deuils compliqués, alors que les études en population générale ont montré un taux de 3,7% chez des populations endeuillées» précisent-ils■

Bouchra El Khadir



Les organisateurs assurent de leur volonté de poursuivre la construction «confiante et enthousiaste» de l'avenir de Lettres du Maghreb, conclut le communiqué.■

Le Reporter

Directrice et rédactrice en chef:
Bahia Amrani

Rédacteur en chef adjoint:
Mohcine Lourhzal

Grand reporter:
Naima Cheri

Rédaction:
Mohamed Nafaa
Patrice Zehr
Bouchra Elkhadir
Mariem Bennani
Abderrahman Bennani
Khadija Benzina
Hafida Zahid

Infographistes:
Naima Touhami
Houmam Moudarir

Conception graphique:
Baba.com

Administration:
Bachir Saghir

Diffusion:
Abdelaziz Abid

Accueil:
Magida Rizk

Crédit photos:
AFP
MAP

Photographes:
Soufiane Benkhadra
Ali Achour
Hassan Najibi

Impression:
Idéale

Distribution:
Socheppress

Dépôt légal : 172/97
RC : 271.540

Patente : 32100789 . IF :
43200205. CNSS : 6020078

Numéro de la commission paritaire :
H.F/038-06

Adresse : 1, Sahat Al Istiqlal, 2^{ème} étage – Casablanca 20 000

Téléphone :
(05 22) 54 11 03 - (05 22) 54 11 04

Télécopie : (0522) 54 11 05

e-mail : lereporter@menara.ma

Sites web : www.lereporter.ma

www.lereporterexpress.ma

La chaîne YouTube Le Reporter

La FRMF arrête le programme des dernières journées de la Botola Pro D1

Le programme des dernières journées de la Botola Pro D1 a été arrêté par la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF), à l'issue d'une réunion par visioconférence de son comité directeur.



Lors de cette réunion tenue par le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa et le président de la Ligue Nationale de Football Professionnel (LNFP), Said Naciri avec les présidents des clubs de Botola Pro D1, vendredi 25 septembre 2020, Lekjaa a présenté une proposition du programme du reste du championnat, notamment les 29ème et 30ème journées qui coïncident avec les dates FIFA (05-13 oc-

tobre 2020), peut-on lire dans un communiqué de la FRMF.

Après concertation du président de la FRMF et le sélectionneur national (qui ne va pas convoqué les joueurs locaux) ainsi que l'accord unanime des présidents des clubs présents à la réunion, il a été décidé de programmer la 29e journée de Botola Pro D1 les 06 et 07 octobre 2020 et la 30e journée les 10 et 11 octobre 2020, tout en louant les efforts déployés pour la reprise et la clôture de la saison dans les bonnes

conditions.

Le président de la FRMF a également annoncé que la saison actuelle de la Botola Pro D2 s'achèvera le 09 octobre 2020 au lieu du 08 du même mois, tout en saluant le niveau dont ont fait preuve les clubs de D2 lors de cette saison.

Par ailleurs, il a été convenu de tenir une autre réunion lors des prochains jours avec les présidents des clubs de la LNFP qui sera consacrée au démarrage de la saison 2020-2021. ■

Transferts

Ayoub El Kaabi rejoint le Wydad de Casablanca



L'international marocain Ayoub El Kaabi a rejoint le Wydad de Casablanca (WAC), a indiqué le porte-parole du club casa-

blancais, Mohamed Talal. Arrivé libre au terme de son contrat avec le Hebei China Fortune qui a pris fin en juin 2020. El Kaabi a débuté sa carrière en deuxième division avec le Racing de Casablanca, avant de rejoindre la Renaissance de Berkane, club avec lequel il a remporté le titre de meilleur buteur de la Coupe de la Confédération africaine de football. Avec la sélection nationale des joueurs locaux, l'attaquant de 27 ans a également remporté le titre du Championnat d'Afrique des Joueurs Locaux (CHAN), compétition où il s'est illustré en décrochant le prix du meilleur buteur. Il a, par la suite, rejoint le club Hebei China Fortune avec un accord dont le montant de transaction s'est élevé à 6 millions d'euros. ■

Amine Harit vient d'être testé positif au coronavirus



Le joueur d'origines marocaines, Amine Harit, vient d'être contaminé par le coronavirus. Selon le média allemand Bild, l'international marocain a été touché par le coronavirus et se trouve actuellement chez lui pour une quarantaine. D'ailleurs, le club FC Schalke l'a même annoncé sur son compte Twitter sans révéler l'identité du joueur marocain. ■

Zineb Alaoui

Football.

Les supporters brésiliens autorisés à retrouver dans les stades

Le gouvernement brésilien a approuvé une étude de la Confédération Brésilienne de Football (CBF) pour le retour des



supporters dans les stades du pays, sans toutefois annoncer de dates. Le ministère de la Santé a indiqué, mardi, dans un communiqué qu'il avait donné le feu vert à la réouverture des stades au public, quoique partiellement, car il ne permettra, dans un premier temps, d'occuper que 30% de leur capacité. Les autorités locales brésiliennes et les clubs seront également obligés de s'entendre sur une série de mesures de biosécurité pour prévenir les infections au COVID-19, qui jusqu'à lundi ont fait plus de 137.000 morts dans le pays et 4,55 millions de personnes infectées. En ce sens, les gouverneurs et les maires devront tenir compte de la variation de la courbe épidémiologique, du taux d'occupation des lits de réanimation et de la capacité de réponse de leur réseau d'hôpitaux. ■

Côte d'Ivoire

Des responsables de la Fédération ivoirienne de football auditionnés

La Fédération Internationale de Football (FIFA) et la Confédération Africaine de Football (CAF) ont entamé, le 29 septembre 2020, leurs auditions au sujet des frictions liées à l'élection du président de la Fédération ivoirienne de la discipline, processus qui piétine depuis juin 2020. La FIFA et la CAF ont commencé par entendre l'ancien ministre des Sports et président de la commission électorale René Diby avant d'auditionner le vice-président de ladite commission, Ernest Kaunan. Par la suite, les auditions vont s'étendre aux candidats et à l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dossier. La FIFA avait suspendu le 27 août 2020 le processus électoral au sein de la



Fédération ivoirienne après le rejet du dossier de l'ex-international ivoirien Didier Drogba. L'ancien capitaine des Eléphants avait vu sa candidature rejetée car ne disposant pas des parrainages suffisants, avait argué la commission électorale. L'ancien buteur de Chelsea (Angleterre) et de Marseille (France), avait obtenu le parrainage de trois clubs dont l'Africa Sport, mais ce soutien avait été rejeté car donné par son vice-président et non par le président. Didier Drogba, qui n'avait pas pu obtenir le soutien des associations de joueurs, avait aussi présenté le parrainage de l'amicale des arbitres. Or, la commission électorale avait rejeté ce parrainage qui ne provenait pas du président de l'association. ■